

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 18 juin 2020

Le 45^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 18 juin 2020, de 10 heures 08 à 13 heures 18, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, Béatrice ANGRAND et approbation des minutes du précédent Comité stratégique en plénière.
- Retours sur l'adaptation du Service Civique à la crise sanitaire et les enseignements à tirer - tour de table
- Présentation du projet de rapport d'activité 2019
- Adoption de la Charte de fonctionnement du Comité stratégique
- Point d'information sur les chantiers :
 - **5.1** Nouveau site Internet du Service Civique (*une réunion de présentation dédiée sera proposée fin juin/début juillet*)
 - **5.2** Critères d'instruction des agréments (*suite du groupe de travail de novembre et de la réunion du CS du 10 décembre 2019*)
 - **5.3** Formation civique et citoyenne (*suite du CS du 22 avril et de la réunion du 19 mai*)
 - **5.4** Solidarité intergénérationnelle (*point à confirmer, en présence du collectif Mona Lisa*)

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, Béatrice ANGRAND et approbation des minutes du précédent Comité stratégique

La séance est ouverte à 10 heures 08.

La présidente salue l'ensemble des participants. Elle constate qu'ils sont très nombreux. Elle identifie la présence de Sylvain WASERMAN pour l'Assemblée nationale. Elle le remercie spécialement de prendre le temps de cet échange avec eux. Monsieur le député François CORMIER BOULIGEON est présent également. La réunion se tenant en visioconférence, elle propose de faire l'appel en nommant les organisations.

- Afev
- Animafac
- APF France Handicap
- Coexister
- Les Compagnons bâtisseurs
- Les Maisons des Jeunes et de la Culture
- Cotravaux
- La Croix rouge
- Eval'UE
- Familles Rurales
- Les Sapeurs-pompiers de France
- La Fondation COS Alexandre Glasberg (*pas de réponse*)
- La Ligue de l'enseignement
- Le SCD
- UFCV
- Unicef (*pas de réponse*)
- UNML
- Unis-Cité
- AP-HP
- Le Conseil départemental du Gard (*pas de réponse*)
- Le ministère de l'Éducation nationale

- L'OFAJ
- L'OFQJ
- Pôle Emploi
- Ville d'Évry
- Ville de Paris
- EFFJ
- L'Institut de l'Engagement
- Le Mouvement associatif
- L'UNIJ
- Les représentants des services déconcentrés : les Hauts-de-France, la DR d'Auvergne-Rhône-Alpes, la DD de Seine-Saint-Denis (*pas de réponse*), de la Vienne.
- Les personnalités qualifiées : Anne MUXEL et Emmanuelle DAVIET (*absentes*).
- Les membres de droit : la Direction du budget, le DJEPVA, le MEAE, les deux députés et le collège des volontaires quasiment au complet.

La présidente indique qu'une réunion spécifique avec le collège des volontaires s'est tenue la veille.

Les ministères Sociaux et le ministère des Armées manifestent leur présence.

France Volontaires indique également sa présence.

Elle souhaite la bienvenue à tous et espère que chacun se porte bien en cette période qui s'est un peu éclaircie, même si elle reste compliquée. Elle souligne qu'ils se réunissent un 18 juin, date historique. Elle dit un mot sur Charles de Gaulle, elle est une magnifique incarnation de l'engagement. À la relecture de ses textes, elle s'est rendu compte à quel point il adorait la jeunesse, même si cela n'a pas toujours été réciproque, notamment en 68. Dans ceux-ci, de Gaulle exprimait sa conviction qu'il fallait investir dans l'éducation, dans la formation, dans l'enseignement supérieur. La présidente cite deux phrases:

- En 1968, de Gaulle disait à un de ses collaborateurs : « *Tous ces "jeunes gens en cheveux" à la Sorbonne, il faut reconnaître qu'il y en a un certain nombre qui n'ont pas tort.* »
- En 1958, à propos de la jeunesse, il disait à Malraux : « *Si de mon vivant, je voyais la jeunesse de France tenir toutes les promesses que je mets en elle, je considérerais que cela est plus important pour le pays que la Libération alors, le jour où en 1944 j'ai descendu les Champs-Élysées ne compterait plus autant pour moi.* »

La présidente propose ensuite aux présents d'approuver les minutes du précédent Comité stratégique. Elle indique qu'elle reviendra sur trois sujets évoqués la dernière fois sur lesquels des questions ont été posées et auxquelles elle va pouvoir répondre aujourd'hui. La présidente demande s'il y a des remarques sur les minutes. Familles Rurales a fait remonter une remarque à propos de l'écriture d'un nom. Il n'y a pas d'autres remarques sur les minutes. La présidente les remercie. Elle saisit l'occasion pour remercier vivement Lionelle DRILLIEN, cheffe de cabinet de l'Agence depuis 5 ans pour qui c'est le dernier Comité stratégique. Elle a beaucoup contribué à l'animation et à l'organisation des réunions, à l'écriture des minutes, au suivi des décisions. La présidente la félicite, la remercie et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Lionelle DRILLIEN la remercie et salue tous les membres du Comité stratégique, instance qu'elle a suivi pendant 5 ans avec deux renouvellements et de nombreuses réunions plénières. Elle remercie chacun des membres, car cela a été très formateur pour elle de suivre cette instance que tout le monde définit comme unique. Elle a pu co, y compris bien sûr le collège des volontaires. Elle a pu vérifier à quel point cette instance est efficace et constructive.

Applaudissements

La présidente aborde les trois sujets évoqués la dernière fois pour lesquels il y a une attente de réponse de la part des membres du Comité :

- La RGPD
- La dématérialisation des contrats
- Le fonctionnement des contrôles à l'Agence

Sur la RGPD, la présidente explique que les règles RGPD s'appliquent aux personnels des organismes qui les appliquent aux jeunes. Ce sont donc vraiment les organismes d'accueil qui doivent assurer la RGPD pour leur compte et le compte des jeunes. Dans les clauses contractuelles qui peuvent lier les organismes et l'Agence, la présidente propose l'ajout d'une clause dans les conventions, par exemple, qui rappellera que les organismes d'accueil qui accueillent les jeunes doivent garantir le respect de la RGPD.

Concernant la dématérialisation des contrats, la présidente indique qu'ils sont dans la phase 2. Elle donne la parole à David KNECHT, directeur général, qui est présent avec l'ensemble des pôles de l'Agence.

David KNECHT salue l'ensemble des participants. Sur le sujet du RGPD, il informe que l'ASP a livré le 2 juin dernier la dématérialisation des contrats version 1, appelée également « dématérialisation partielle des contrats ». Celle-ci permet aux structures de déposer toutes les pièces demandées par l'ASP pour la validation d'un contrat directement à partir de l'application Elisa. L'ensemble des organismes d'accueil en ont par ailleurs été informés dans le cadre de la newsletter qui leur est transmise par l'Agence. Cette première version contraint toujours les structures à transmettre par voie postale la notification d'engagement du volontaire ainsi que la ou les procurations pour les volontaires mineurs, car ces deux documents sont signés à la main. Il indique que les études portant sur la dématérialisation totale des contrats débuteront au cours du mois de septembre 2020. C'est un processus long, car cela nécessite de s'intéresser et de faire évoluer les choses sur la dématérialisation de la signature, sur la notification et de mettre en place des identifications des structures et du jeune. Il précise que ce travail est mené avec FranceConnect. L'objectif de l'Agence est une livraison de la dématérialisation totale des contrats en 2021 ou 2022, ce sera donc un processus long, mais sur lequel l'Agence est très mobilisée. La dématérialisation revêt une acuité toujours plus grande.

Pierre CATALAN soulève une question qu'avait posée la Croix Rouge il y a quelque temps – auprès de Ludovic et Guylène, à l'époque – concerne moins la RGPD que le respect de la loi Informatique et Libertés. Avec la dématérialisation des pièces attachées, les notifications d'engagement vont peut-être être facilitées, mais ils conservent actuellement un certain nombre d'informations sur les volontaires comme leur numéro de sécurité sociale. Pierre CATALAN explique que c'est un problème, car ils ne sont pas fondés de collecter ce numéro de sécurité sociale, il est seulement utile à l'Agence du Service Civique ou à l'Agence des services agréments, mais pas à eux en tant que structure d'accueil. De même que la déclaration de handicap ou d'autres éléments sur la situation maritale, de veuvage ou personnelle d'un volontaire ne les concerne pas. Il s'agit d'un problème que la Croix Rouge avait soulevé il y a environ deux ans ; aujourd'hui, dans le cadre de l'agrément, il faudrait qu'il y ait un fondement juridique qui leur soit donné.

David KNECHT signale qu'il n'a pas la connaissance juridique précise pour répondre, mais en première analyse, il constate en effet que les organismes sont amenés à recueillir des données à caractère personnel, voire des données à caractère sensible, comme le numéro de sécurité sociale ou la situation sanitaire du volontaire, mais il pense que le droit est assez simple. Il faut cependant que l'Agence le vérifie et creuse le sujet. Selon lui, comme toute personnalité morale, à partir du moment où un organisme est en droit de recueillir des informations parce que le dispositif est ainsi fait, les dispositions RGPD s'appliquent à l'organisme. Celui-ci est donc tenu d'assurer toutes les conditions de conservation, de non-divulgateion, d'effacement au bout d'un certain temps, etc. Outre cette réponse générique, David KNECHT répète qu'ils vont creuser la question.

Pierre CATALAN se propose de lui envoyer le mémorandum qui avait été réalisé par leur direction des affaires juridiques.

David KNECHT le remercie.

La présidente ajoute qu'ils vont vérifier cela et leur répondre en bilatéral ou lors de la prochaine réunion.

Lucie VANHOUTE de la DDCS de la Vienne ajoute qu'effectivement, la réponse à la question qui vient d'être posée intéressera tout le monde, notamment les services déconcentrés et quelques gros opérateurs locaux. Elle ajoute une question : quelle est la répartition du travail entre Agence et ASP, notamment quand les **Volontaires demandent leur ? (19.35)** au pôle responsable des données, car à l'heure actuelle, les données sont conservées *ad vitam aeternam* dans les bases de données de l'ASP. À sa connaissance, ils n'ont pas la possibilité de garantir aux jeunes le droit de les effacer de leur base informatique.

La présidente prend note de cette question à laquelle le service juridique pourra répondre. La présidente aborde maintenant la question du fonctionnement du contrôle de l'Agence évoquée lors du dernier Comité stratégique. Elle présente Sophie MAUPLIER, cheffe du pôle Contrôle et Animation Territoriale avec qui une session d'information spécifique en visioconférence pourra avoir lieu dans les prochains mois. La présidente présente ensuite les actualités de l'Agence. Elle relate la diffusion à la télévision, sur les réseaux sociaux ou sur des sites internet de la campagne de promotion du Service Civique qui a d'abord pour objectif d'apporter de la reconnaissance aux jeunes, de faire-valoir la marque et le programme « Service Civique », et bien sûr de soutenir l'Agence et les organismes d'accueil dans le recrutement des jeunes. Cette campagne était déjà en place l'année dernière, car ils achètent les motifs dans le cadre d'un marché pour deux ans, mais à la demande du Service d'information du gouvernement, elle a été quelque peu actualisée au regard de la crise sanitaire avec une valorisation de la notion d'intervention d'urgence en temps de crise pour les jeunes. La deuxième actualité visible sur le compte Tweeter de l'Agence est la sortie, le 17 juin, du livre d'Anne DOQUOIS et Marie ROBERT, intitulé *Et si on s'engageait ?* sorti à l'occasion des 10 ans. La présidente invite les membres du Comité stratégique à en faire la promotion sur leurs réseaux sociaux respectifs. Elle note l'aspect intéressant de ce livre : conçu avec Flammarion, les éditions Autrement et les deux auteures, ces dernières ont cependant écrit en toute indépendance même si l'ouvrage a été conçu comme un partenariat. Il est important de noter que celui-ci adopte un ton général très positif, mais ne se prive pas de formuler avec quelques réserves ou pistes d'amélioration. La présidente estime que c'était important que les auteures gardent leur indépendance, et que cela rend aussi le livre crédible, notamment pour des journalistes qui s'y intéresseraient comme ce fut le cas hier sur RTL. La présidente appelle les membres du Comité stratégique à lui faire leurs retours lors de leur prochaine rencontre. Elle explique que le livre est constitué de témoignages, de réflexions, d'enquêtes et d'une mise en perspective philosophique par Marie ROBERT sur de grands concepts comme « donner/recevoir », « s'ouvrir », « la citoyenneté », etc. La présidente enchaîne sur une autre actualité encore un peu incertaine : la participation du Service Civique au défilé du 14 juillet. La présidente leur signifie donc qu'elle les informera dès que cela sera fixé. Une autre question en suspens est celle de la reprogrammation des 10 ans du Service Civique : l'Agence attend également d'y voir plus clair sur la situation sanitaire. Pour le reste, après cette période compliquée pendant laquelle il a fallu gérer des urgences, l'Agence essaye de reprendre ses chantiers de fonds – qui n'ont pour autant jamais été abandonnés – en y consacrant de nouveau plus de temps. La présidente indique que trois de ces chantiers de fond figurent à l'ordre du jour : le site internet, la formation civique et citoyenne et la question des critères d'attribution des agréments. Elle ajoute qu'ils travaillent également sur une amélioration de l'information et de la jonction entre les agréments locaux et nationaux. Il s'agit d'une demande très forte qu'ils partagent toutes et tous, la présidente les informe que cela progresse et qu'ils pourront donner plus de détails à la rentrée, ainsi que sur la question de la valorisation des compétences acquises pendant le Service Civique. Enfin, la présidente attire l'attention du Comité stratégique sur les premières données de l'étude conduite par l'INJEP et l'Agence du Service Civique qui se penche sur les profils des volontaires : qui sont-ils, d'où viennent-ils, où vont-ils après le Service Civique, quel parcours scolaire, universitaire, de formation ont-ils, quelle est leur relation avec l'engagement avant et après être rentré en Service Civique, etc. La convention entre l'Agence et l'INJEP – qui travaille sous la houlette de Jean-Benoît DUJOL à la DJEPVA – stipule que les données soient scrutées, étudiées au fur et à mesure en fonction de thèmes et sur chaque thème, qu'une note soit publiée à l'INJEP. Une est déjà sortie concernant les parcours de formation des volontaires, une autre sortira en septembre au sujet de la relation des volontaires à l'engagement – quelle relation ils ont en entrant et en sortant. La présidente pense que cette étude mérite que le Comité Stratégique se penche dessus, car les résultats doivent aussi les guider pour le plan d'action 2021 et pour les années suivantes. L'Agence de son côté doit travailler sur la conception d'un contrat d'objectifs et de performance qu'il faudra qu'elle négocie à la rentrée avec la DJEPVA et le ministère des Comptes publics. Sur le profil des volontaires, ces études sont très intéressantes, car sur ce thème, aux deux bouts de la chaîne, on constate que les résultats sont encore insuffisants : le résultat concernant les jeunes les plus éloignés doit encore être amélioré et les très diplômés sont encore trop sous-

représentés dans le Service Civique. Ce sont des sujets qui devront être traités au sein du CS traiter dans les temps à venir. Cependant, l'urgence du moment est la signature des agréments dans le cadre de la campagne qui se termine et surtout la reprise des recrutements, sujet absolument central déjà évoqué par la présidente dans le cadre des audioconférences d'urgence de mars et avril. Déjà dans ces audioconférences, la préoccupation des recrutements se faisait sentir. La présidente rappelle donc ce sujet central sur lequel il y a une responsabilité commune de retrouver une dynamique forte de recrutement pour – comme discuté avec le Cabinet de Gabriel ATTAL la veille – atteindre ou se rapprocher le plus possible de la cible fixée au PLF 2020 ; car de cette atteinte dépend leur capacité à convaincre les arbitres budgétaires pour l'avenir. La présidente précise que les ministres Jean-Michel BLANQUER et Gabriel ATTAL portent eux-mêmes une ambition très forte pour le Service Civique en 2021. Du point de vue des arbitres budgétaires, c'est une ambition également considérée avec beaucoup de bienveillance, mais un pas supplémentaire reste à franchir pour les convaincre et la question de la transformation des agréments en recrutements fait partie de cet acte de conviction. La présidente donne la parole à David KNECHT pour un état des lieux des recrutements, puis à Jean-Benoît DUJOL.

David KNECHT explique qu'en termes de recrutement, le début d'année s'est déroulé de manière assez conforme à ce qui était prévu, puis il y a eu l'effet confinement très sensible sur les recrutements. Aujourd'hui, les recrutements redémarrent, l'indicateur avancé de ceux-ci est le site internet de l'Agence du Service Civique sur lequel se trouvent les annonces. Signe encourageant : une croissance ininterrompue du nombre d'offres de missions en ligne est observable depuis plusieurs semaines, mais David KNECHT souligne qu'ils reviennent de loin et que cette croissance ne leur permet pas à ce stade d'atteindre en nombre d'offres de mission affichées sur le site l'étiage ordinaire de recrutement. Comme déjà dit et figurant dans leur newsletter, David KNECHT rappelle que la campagne d'agrément au niveau national touche à sa fin et la plupart des organismes sont dotés d'un calendrier de recrutement pour l'année. Concernant les mois de mars, avril, mai, ce calendrier de recrutement revêt un caractère important, néanmoins indicatif, puisque l'unité de compte et de dotation se rapporte aux mois-jeunes et aux postes, donc les administrateurs peuvent prévoir et même espérer à ce stade des décalages, des reports de recrutement au bénéfice des jeunes, soit sur les semaines qui viennent, soit et peut-être beaucoup plus sur la rentrée prochaine. David KNECHT répète que le Service Civique dans son ensemble est en ordre de marche : le site fonctionne et accueille les offres, les dotations faites pour 2020 sont parfaitement maintenues. Si l'Agence a le sentiment que le Service Civique a répondu très fortement à l'appel pendant la crise, il conviendrait maintenant qu'il encourage et réponde à l'appel de l'après-crise. David KNECHT précise enfin que concernant les agréments locaux, sur l'enveloppe locale où l'Agence constate un fort ralentissement correspondant directement à la gestion de la crise sanitaire sans précédent qu'ils ont vécue, ces derniers temps, les services déconcentrés ont été encouragés à une reprise des agréments.

La présidente le remercie. Elle précise que l'Agence a en effet bien conscience de la crise avec toutes les questions prudentielles qu'elle entraîne. Dans ce contexte, elle pense que l'on peut imaginer des missions mixtes avec une partie sur le terrain et une part en « télétravail ». L'Agence reste aussi ouverte à l'adaptation de certaines missions, aux conditions de leur exercice, à l'évolution de certaines missions si les organismes d'accueil souhaitent les adapter afin qu'elles répondent à la situation de l'après-crise sanitaire. La présidente insiste cependant sur le fait qu'il est important de progresser sur ce taux de transformation. La présidente demande à Jean-Benoît DUJOL s'il souhaite intervenir du point de vue de la tutelle.

Jean-Benoît DUJOL parle sous le regard de la direction du budget. Il observe la bonne mobilisation du Service Civique cette année, malgré les contraintes entre mars et mai. L'utilité du Service Civique dans cette période s'est confirmée avec une bonne mobilisation face à la crise. Il faut maintenant réussir le déconfinement du Service Civique et de l'ensemble des activités des acteurs du Service Civique. Dans un contexte très dégradé pour les jeunes, mobiliser le Service Civique est une solution d'engagement et un dispositif où le jeune peut acquérir des compétences, des savoir-faire, un savoir-être. Au-delà de cette perspective et de cette volonté pour les jeunes, la capacité d'adaptation du secteur doit se confirmer. Du côté de la tutelle et en tant que porte-parole du ministre, M. DUJOL demande à ce que le Service Civique soit au service du pays cette année. Le Service Civique sera aux premières loges de la crise sociale qui n'est pas encore devant eux. Cela suppose une mobilisation pleine et entière de l'ensemble des acteurs du Service Civique, notamment des organismes d'accueil afin de réussir la rentrée de septembre 2020. Si c'est une période de l'année très faste en termes de recrutement, la crise ne doit rien empêcher. Au-delà de la jeunesse, les

associations qui représentent une part importante des organismes d'accueil ont aussi été très affectées par la crise, et seront très affectées malgré toutes les mesures prises, mais cela ne doit empêcher personne de réaliser cet effort collectif pour le bien du Service Civique, au service de la jeunesse et des associations.

La présidente le remercie. Elle ouvre la discussion qui sera probablement encore plus approfondie après le point 1, quand ils reviendront sur l'adaptation du Service Civique à la crise et ses conséquences.

Christophe PARIS pour la Plateforme associative souhaite réinsister sur la nécessité d'un travail collectif dans l'ouverture de nouvelles phases de développement. Deux sujets sont particulièrement regardés : la question de la prolongation des missions notamment pour l'été et celle de la durée des missions qui commenceront en septembre-octobre. Dans le PLF 3, il n'est pas prévu d'enveloppe supplémentaire pour le Service Civique. La Plateforme associative souligne la nécessité d'une rallonge budgétaire dès 2020 afin d'à la fois déconfiner le Service Civique et lui redonner une dynamique forte.

Suzanne DE CHEVEIGNÉ des Compagnons Bâisseurs indique le fort taux de demande quant à la prolongation des missions ou renouvellement de contrat de jeunes ayant l'impression d'avoir « raté » leur opportunité de Service Civique.

En complément de l'intervention pour la Plateforme associative, Marie TRELLU-KANE présente les deux options : soit prolonger les contrats pendant l'été, soit acter la possibilité de repasser à des durées plus longues pour les contrats signés à partir de septembre avec comme objectif les 145 000 auxquels visiblement l'Agence ne renonce pas, à budget constant. L'autre solution serait en effet d'obtenir une rallonge budgétaire en vue d'atteindre les deux objectifs de révision de durée et des 145 000. Si cet objectif des 145 000 n'est pas abandonné, *quid* de l'objectif qualitatif pour la fin 2020 ? La question du réenclenchement de la prolongation des contrats sur l'été et le passage à 8 mois à la rentrée se pose dans l'immédiat. Collectivement, les organisations sont perplexes sur ce point.

La présidente entend. La préparation avec le Cabinet et les discussions avec Bercy tendent à se rapprocher le plus possible de la cible fixée pour 2020. Concernant les prolongations, la présidente admet que cela aurait été plus simple s'ils avaient eu des moyens supplémentaires au PLFR3, mais, pour reprendre les propos du 22 avril, si au cas par cas certains jeunes en lien avec leur organisme ou inversement souhaitent prolonger une mission cet été, ceux-ci peuvent se rapprocher de l'Agence du Service Civique pour un examen du dossier. La présidente insiste sur le fait que tout se fera à enveloppe constante pour les organismes dans le cas d'un redéploiement des mois.

Radia BAKKOUCH de Coexister demande quels sont les critères vus par l'Agence pour obtenir ces prolongements de missions pendant l'été.

David KNECHT répond que l'Agence ne lance pas un appel aux prolongations des missions cet été pour les raisons énoncées comme l'objectif des 145 000. L'Agence se trouve dans une situation où elle offre aux organismes la possibilité, si ceux-ci le souhaitent, si un ou plusieurs volontaires le souhaitent, de procéder à une prolongation des missions d'un ou deux mois cet été. L'organisme concerné doit en faire la demande. Les critères sont assez simples : la prolongation doit être liée aux suites de la crise sanitaire, car le principe reste qu'un contrat dure le temps pour lequel il a été conclu. Dans ce cadre, un autre élément est à prendre en compte : la prolongation de contrat pèsera sur les capacités de recrutement ultérieures de l'organisme concerné, puisqu'elle sera un ajout de dépense à hauteur d'un ou deux mois sur la dotation annuelle de l'organisme qui demeure inchangée pour l'année. David KNECHT insiste sur des critères qualitatifs évidents et relatifs aux fondamentaux du Service Civique avec nécessité pendant cette période de prolongation d'un ou deux mois cet été d'un suivi de qualité par les tuteurs, d'une préparation au projet d'avenir, d'un respect de toutes les obligations habituelles en matière de Service Civique puisque l'organisme et le jeune prenant cette décision restent dans le cadre d'un contrat habituel de Service Civique.

Noelle PIRONY, d'APF France Handicap informe que les organismes échangent entre eux et qu'il y a effectivement une déception commune et visible. Elle demande s'il est possible que l'Agence organise une commission claire et précise, car elle a l'impression que certaines choses se négocient au cas par cas, rendant la compréhension des dispositifs et des règles un peu floues.

La présidente rappelle que la question d'une possibilité de prolongation des contrats a été discutée le 22 avril et souligne la précision des éléments exposés par le Directeur général. Deux pistes se sont présentées : soit la prolongation est possible systématiquement ou au moins massivement grâce à des moyens supplémentaires mis à disposition ce qui est impossible pour l'instant, soit la prolongation est possible *a minima*, à moyens constants, et par conséquent les structures se tournent vers l'Agence selon les critères énoncés par David KNECHT. La présidente est désolée de devoir le rappeler, mais elle insiste sur le fait qu'elle a bien parlé, le 22 avril, de cette possibilité. S'il n'y a pas de moyens supplémentaires, l'Agence s'appuie sur le Comité Stratégique composé des représentants des organismes d'accueil qui ont eux aussi un rôle à jouer de plaider et de remontée de terrain, mais aussi un rôle d'information au sein de leurs propres réseaux. Cela vaut par exemple pour les services déconcentrés : les services déconcentrés présents représentent le réseau des services déconcentrés, les deux DR, les deux DD et il en est de même pour les organismes d'accueil. À partir du moment où les moyens vont être limités pour les prolongations de contrat, la présidente considère qu'il serait contre-productif d'établir un communiqué de presse. En revanche, les organismes d'accueil doivent jouer leur rôle de faire circuler l'information et faire remonter les demandes à l'Agence.

Pierre CATALAN déclare que cette demande de clarification à l'Agence peut attendre des vérifications. À la Croix Rouge, ils ont dit à quelques volontaires que comme leur contrat est de moins de 6 mois et qu'ils n'ont pas accompli ces 6 mois, et que l'expérience n'est pas telle qu'ils l'attendaient, les volontaires pouvaient rompre leur contrat et faire un Service Civique plus tard. La Croix Rouge a reçu une réponse écrite de la part de l'Agence via une boîte numérique signifiant qu'à partir du moment où le Service Civique était rentré dans son sixième mois, c'est-à-dire 5 mois et quelques jours sans pour autant être arrivé au bout des 6 mois, il n'est plus possible de faire un autre Service Civique. Pierre CATALAN pense que l'Agence et les organismes pourraient prendre la décision d'informer les volontaires sur le fait que s'ils ont le sentiment que leur expérience ne leur a pas encore permis d'atteindre les objectifs de la mission, ils ont la possibilité de mener cette expérience à terme. Il aimerait avoir confirmation que tant que cela n'est pas fait, c'est possible, contrairement à la réponse reçue indiquant qu'une fois entré dans le sixième mois, ce n'est plus possible pour le volontaire.

Selon David KNECHT, l'information a déjà été communiquée dans les FAQ et les différentes communications, dans l'infographie diffusée.

Pierre CATALAN indique que dans la FAQ, qu'il a consultée pour répondre aux volontaires, il n'y a pas mention de cette date charnière, de ce palier des six mois.

David KNECHT se renseignera. Il ajoute qu'il s'agit du droit commun du Service Civique qui s'applique, à savoir que quand un Service Civique n'est pas réalisé au sens où il n'a pas duré ce qu'il devait, le volontaire concerné a possibilité de refaire une mission par la suite et l'ouverture écrite par l'Agence, si le jeune et l'organisme d'accueil le souhaitent, est d'éventuellement permettre au jeune de refaire sa mission à titre exceptionnel en 2020 au sein de la même structure.

La question de Pierre CATALAN était de savoir si le jeune pouvait refaire un Service Civique éventuellement ailleurs, mais la réponse écrite reçue de la part d'une boîte mail générique de l'Agence les a déstabilisés à la Croix Rouge.

Il semble à la présidente que le message signifiait que si le jeune était entré dans son sixième mois, ce n'était plus possible. Elle affirme que c'est malheureusement le cas avec l'ASP en gestion.

Pour Pierre CATALAN, le sixième mois correspond au fait que le jeune ait passé 5 mois et tende vers le sixième mois. Samuel FEREOL lui indique qu'un volontaire ayant rompu son contrat de Service Civique avant d'avoir entamé son sixième mois de mission, soit moins de 5 mois et 1 jour, est en mesure d'effectuer une nouvelle mission de Service Civique. Pour Pierre CATALAN, cela devrait être moins de 6 mois et 1 jour.

Marie TRELLU-KANE précise que chaque mois commencé est consommé. Par conséquent, un jeune rendu à 5 mois et 1 jour revient à dire qu'il est à 6 mois.

Pierre CATALAN demande si l'Agence peut permettre aux organismes d'être souples sur ce point.

Diarra BADIANE intervient pour dire que du côté de la Ville d'Évry-Courcouronnes, les consignes données par l'Agence leur ont paru assez claires avec un certain nombre de discussions dans ce sens afin de savoir quoi faire. Ils ont également eu des remontées de jeunes faisant part de leur frustration et de leur déception de n'avoir pu effectuer leur mission dans les conditions habituelles. Mme BADIANE explique avoir tranché le sujet hier, la Ville d'Évry ne proposera pas aux jeunes en Service Civique chez eux de refaire une mission dans la prochaine cohorte, car cela serait trop compliqué à gérer, cela diminuerait leur capacité d'accueil pour les prochaines cohortes du fait qu'en collectivité, il est toujours compliqué d'accueillir des volontaires en Service Civique. Elle pense qu'il faut préciser aux volontaires que même si la mission principale auprès de leur tuteur en mairie n'a pas pu être réalisée, du fait que la plupart des services concernés n'étaient pas actifs pendant la crise, certains volontaires ont été mobilisés sur le terrain sur des actions de solidarité, mais le cycle de formation de la Ville d'Évry a été conduit dans sa totalité à distance (mises à part les formations ? 53.40) même si la mission du jeune en elle-même n'a pas été suivie comme prévu et souhaité. Mme BADIANE rappelle qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, malheureusement imposée, pour laquelle la Ville a tranché. Celle-ci ne parviendra pas à rattraper tout le début d'année en deux ou trois mois, c'est impossible. En revanche, la Ville d'Évry a essayé de porter une attention particulière au futur de chaque jeune et proposera un suivi individualisé afin de s'assurer que le jeune ne soit pas « lâché dans la nature », mais qu'il soit bien réinséré, par exemple dans un cursus scolaire quand le Service Civique représentait une césure. La Ville tentera de les réorienter soit professionnellement, soit scolairement en gérant par exemple avec le jeune les problèmes d'inscription qu'il peut rencontrer. En définitive, la Ville d'Évry a tranché pour s'extraire de toutes ces réflexions qui pourraient ne jamais en finir et se focalise désormais sur la suite et la prochaine cohorte.

La présidente profite de cette intervention pour faire la transition avec le point suivant.

Olivier-Ronan RIVAT de l'UNIJ intervient en parallèle d'un mail envoyé à l'Agence. Le réseau, en particulier dans certains territoires politiques de la Ville, rencontre un certain nombre de jeunes et de structures partenaires au sujet du confinement et de la perte de revenu que celui-ci a entraîné, mais aussi au sujet de la volonté de s'engager. Même s'il en avait déjà parlé au dernier CS, à situation exceptionnelle, peut-être y aura-t-il des réponses exceptionnelles : l'UNIJ s'interroge sur les Services Civiques de courte durée pour les jeunes les plus fragilisés, en plus des sites comme le CIJ 95 qui a été particulièrement force de propositions dans ce domaine et en lien avec des associations, mais aussi des universités qui s'inquiètent de la précarité d'un bon nombre d'étudiants. Il soumet à l'Agence, même si cela semble compliqué, de peut-être rendre plus souple la durée dans ces situations exceptionnelles de Service Civique pour les jeunes et les territoires les plus touchés. M. RIVAT illustre ses propos avec l'exemple de la mise en place du Corps Européen de Solidarité qui permet d'avoir une sorte de première expérience de volontariat allant de deux semaines à deux mois. Autrement dit, se pose la question de la mise en place institutionnelle de ce type de choses, mais au-delà de ça, se pose la question de la situation des jeunes qui est aujourd'hui très compliquée, là où ce type d'action aurait pu y répondre selon lui et venir régler la problématique de beaucoup de jeunes, en particulier cet été.

La présidente le remercie et l'informe que sur ce point, l'Agence a déjà des pistes d'action de solidarité ponctuelle mais souligne que la durée légale du SC est de 6 à 12 mois. En effet, l'Agence a commencé à approfondir les choses dans le cadre de la réunion du groupe de travail mis en place après l'audioconférence d'avril. La présidente revient sur les propos de Mme BADIANE où celle-ci a bien montré quelle déception peut représenter le fait de ne pas avoir pu aller au bout du Service Civique pour les jeunes et c'est aussi le cas pour beaucoup d'autres jeunes et également pour des personnes plus âgées qui ont traversé et traversent des moments difficiles. Dans ce qui a été dit, la présidente trouve très positif qu'il soit montré que malgré la difficulté, la Ville d'Évry a essayé de tirer au maximum l'avantage du Service Civique par le maintien de la Formation Civique et Citoyenne à distance – l'Agence a d'ailleurs envoyé récemment des précisions à ce sujet – et l'accompagnement du jeune par le tuteur dans le cadre du projet d'avenir. La présidente annonce que le Collège des volontaires pourra apporter son témoignage du Service Civique en temps de confinement et de l'accompagnement dont les volontaires ont pu bénéficier ou non dans ce cadre, y compris dans le projet d'avenir. La présidente remercie Mme BADIANE qui montre bien que, malgré la déception, il est encore possible pour les jeunes de tirer quelque chose de positif du Service Civique.

Retours sur l'adaptation du Service Civique à la crise sanitaire et les enseignements à tirer – tour de table

La présidente propose d'avancer dans l'ordre du jour avant de refaire un tour de table de témoignages et propositions – notamment le Collège des volontaires qui souhaitait faire part de quelques réflexions – ainsi que de présenter le travail qui a été fait dans le cadre de ce mini-groupe de réflexion avec le ministère de tutelle de l'Agence et la DJEPVA sur la question du « Service Civique d'urgence ». Le groupe de travail a regardé comment tirer des enseignements de la crise en se demandant comment permettre un basculement plus aisé des volontaires sur des missions non prévues dans le contrat initial, e. Pour répondre à cette question, deux pistes ont été soulevées : une première piste législative, une deuxième fondée sur le renforcement d'une dynamique partenariale pouvant être une piste pour M. RIVAT avec des actions courtes de deux mois au sein d'un Service Civique.

La première piste législative aurait pour fondement d'éviter de faire peser des charges administratives liées à la signature des avenants au contrat de Service Civique aux organismes d'accueil. Dans un calendrier qui reste à préciser avec l'Assemblée nationale et la DJEPVA, il pourrait être envisagé d'insérer une disposition dans le code du service national qui prévoirait en amont une clause sur la mobilisation de volontaires en période de crise. La présidente espère que les collaborateurs des députés qui se sont absentés de ce Comité Stratégique sont présents pour en prendre note.

La deuxième piste, plus souple et s'appliquant moins aux situations de crise profonde qu'à des situations de programme prioritaire, aurait pour but de mobiliser les jeunes sur de grandes causes sans passer par la mise à disposition qui suppose qu'il y ait un organisme agréé et un organisme non agréé. Les volontaires pourraient alors exercer des activités non prévues par leur contrat initial sur le temps de leur mission en soutien de grandes causes et dans le cadre d'un projet partenarial. Ce système est déjà mis en œuvre pas certaines grandes associations et les membres du Comité Stratégique peuvent s'en inspirer. Ce projet partenarial serait réglé dans une convention précisant la qualité d'intervention des volontaires : elle serait basée sur l'accord du volontaire, fixerait les engagements des structures, notamment sur la question de l'assurance – cela suppose une formalisation du projet par les structures, mais pose du côté de l'Agence et du point de vue de l'application du code du service national la question intéressante d'une convention en bonne et due forme, même si simple et signée en voie dématérialisée. En ce qui concerne les Services Civiques de deux mois dont parlait M. RIVAT, la présidente précise que l'Agence et les organismes d'accueil n'en sont pas là dans l'histoire du Service Civique, d'autant plus quand les organismes d'accueil réclament une durée de 8 mois. Avec l'idée d'un Service Civique qui rebasculerait – la présidente l'espère – à 8 mois en janvier 2021, cela serait encore plus facile de mettre en place cette piste où, par exemple, dans le cas d'une mission consacrée à l'environnement, deux mois ou simplement trois heures par semaine soient consacrés à une autre action dans le cadre d'une convention validée entre deux structures. La présidente trouve qu'une nouvelle ingénierie du Service Civique serait intéressante pour répondre à de grands programmes, à de grandes causes. Autrement dit, la présidente pense que si l'ambition des ministres se concrétise en 2021 dans le projet de loi avec une forte montée en charge pour le Service Civique, l'Agence et les organismes d'accueil seraient bien inspirés de revoir certains points de leur ingénierie, pas nécessairement pour tous les jeunes, mais en tout cas que la montée en charge s'accompagne d'une montée en puissance qualitative sur de grands projets et de grandes causes dans le cadre d'un Service Civique à temps partiel. La présidente espère que l'évocation de ces deux pistes a inspiré l'UNIJ et donne la parole aux intervenants qui le souhaitent.

Marie TRELLE-KANE remercie l'évocation de ce sujet et les perspectives lui semblent bonnes l'une comme l'autre, pouvant répondre à deux étapes ou deux situations permettant de la souplesse avec les conventions de partenariat. De manière plus structurelle, s'il y a une évolution législative qui acte que les jeunes peuvent être mobilisés dans les moments de crise, y compris par les Préfets – ce qui est déjà fait en un sens – Marie TRELLE-KANE trouve cela très bien. Par ailleurs, elle comprend très bien les interrogations, problématiques, et la requête de l'UNIJ au regard de la situation des jeunes qui n'ont rien pour cet été, mais elle ne peut pas adhérer à la proposition, car cela ne permet pas d'acter l'aspect Service Civique comme étape de vie, 6 à 12 mois dans la souplesse avec une moyenne de 8 mois. Marie TRELLE-KANE pense parler au nom de la plateforme associative qui a longuement débattu sur le sujet en disant qu'ils sont contre cette proposition.

Pierre CATALAN est reconnaissant que la mobilisation de volontaires en « situation d'exception » ait été abordée. Comme Marie TRELLE-KANE, il trouve que les deux propositions vont bien ensemble.

(L'intervention de M. CATALAN est interrompue, car inaudible) Pour lui, la proposition de donner des moyens, de faire des volontaires en Service Civique des collaborateurs lors de la mobilisation des services de l'État par exemple ou... (inaudible jusqu'à 1.08.30) concourt au sentiment d'utilité et d'engagement des volontaires. Sur l'autre proposition et après discussion au cours d'un échange interassociatif auquel Emmanuel Henry avait assisté (inaudible de 1.08.37 à 1.08.46), mais si un volontaire l'exprime, lui offrir la possibilité et la disponibilité de pouvoir 4 à 6 heures par semaine participer à une autre action comme la visite de courtoisie auprès de personnes âgées, des actions de ramassage de déchets, ou autre suivant une logique de réserve, de mise à disposition de certains opérateurs agréés afin de mobiliser les volontaires qui en ont formulé le souhait. À eux, membres du Comité Stratégique, de faire la pédagogie auprès des organismes détenteurs de l'agrément et signataires des contrats afin d'offrir aux volontaires une sensibilité sur ce genre de causes.

La présidente signale que l'Agence s'est renseignée juridiquement avec la DJEPVA – elle remercie Jean-Benoît DUJOL et Sylvie HEL-THELIER pour cela – et le fait est qu'avec une convention de partenariat, c'est possible, mais le faire savoir, libérer les jeunes et leur faire envie de s'engager sur un autre acte que celui initialement choisi, quelques heures par semaine, est plus difficile à mettre en œuvre. La question du tuteur se pose également, en faut-il dans ce cadre un ou deux ; la question de la formation dialogue intergénérationnel, la lutte contre l'isolement des personnes âgées trois heures par semaine en parallèle d'une autre thématique comme l'environnement ou éducation pour tous, une formation sur les deux missions est nécessaire dans ce cas. Selon la présidente, c'est faisable et très intéressant, mais cela suppose une préparation.

(Interférences de 1.10.48 à 1.11.10)

Jean-Benoît DUJOL (très peu audible jusqu'à 1.11.50) a l'impression que cette suggestion est un troisième cas de figure où c'est presque sur son temps libre, en dehors du Service Civique, que le volontaire s'engage. La raison de faire un Service Civique tient à l'envie de rendre service, mais pour rendre service en dehors du Service Civique, il existe la réserve civique s'adressant aux jeunes et aussi à l'ensemble de la population, et a vocation à être pérennisée au regard de la crise traversée.

La présidente insiste sur cette différence entre réserve civique et la mission ponctuelle thématique dont le Comité Stratégique débat actuellement.

? APF France Handicap (1.12.55), salue ces pistes de réflexion et notamment celle législative, car selon lui, elle va tout à fait dans le bon sens d'une identification d'un vivier sur lequel la nation pourrait s'appuyer dans des situations à caractère exceptionnel. M. ? pense que cette piste participerait également à valoriser ces jeunes, leur engagement et l'utilité qu'ils pourraient avoir vis-à-vis de la nation. Concernant la deuxième piste qui accorderait un peu plus de souplesse, son interrogation porte sur les outils qui accompagneront cette mobilisation, les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre ; il attire l'attention du Comité Stratégique sur ce point. Par ailleurs, M. ? profite de son temps de parole pour revenir sur la mauvaise nouvelle des financements qui ont été demandés sans trouver de conclusion positive et pour rappeler que même si les effets de l'évolution des modalités de gestion du Service Civique avec la répartition des agréments 30 %-70 %, les missions de 6-7 mois découpées par séquences différentes dans l'année ont été moindres, ? (1.14.18) sur la dynamique portée par les différents acteurs sur les territoires.

La présidente le conçoit. Elle demande s'il y a d'autres interventions à la fois sur la situation actuelle, les recrutements, sur des témoignages, propositions, ou encore sur les enseignements tirés de ces derniers mois.

Amélie JEANNIN pour l'UFCV souhaite réagir par rapport aux interventions de M. CATALAN et de M. DUJOL : les volontaires ont largement participé à la crise elle les rejoint sur la nécessité et l'importance d'avoir une possibilité de mettre ses volontaires, dans le cadre du dispositif Service Civique, c'est-à-dire dans le cadre d'une mission d'intérêt général qui doit servir la société, sur des actions dans un cas de crise. Sur la question du temps libre abordée par M. DUJOL, Mme JEANNIN explique qu'une mission suspendue impose un temps libre, la vraie question à poser est l'imposition d'une mission ponctuelle là où les jeunes peuvent intervenir dans le cadre de l'intérêt général. Par rapport au cas de la réserve civique que l'UFCV a testée, Mme JEANNIN tient à rappeler que celle-ci est très positive : le fait que cette plateforme puisse mettre en relation des missions et des jeunes qui

souhaitent s'engager est une bonne chose, cependant, l'accompagnement de l'engagement des bénévoles comme des volontaires en Service Civique est essentiel.

La présidente invite les membres du collège des volontaires à s'exprimer.

Komi-Martin FOLLY – *l'ensemble de l'intervention est inaudible probablement à cause de la connexion (de 1.16.40 à 1.18.08)*. La présidente propose à M. FOLLY de sortir de la visioconférence pour revenir ou d'envoyer son intervention via Tab.

En l'absence d'autres interventions, la présidente propose de passer au point suivant.

Présentation du projet de rapport d'activité 2019

La présidente rappelle aux membres du Comité Stratégique que la convention constitutive du Service Civique prévoit que le Comité Stratégique transmet ses remarques sur le rapport d'activité au Conseil d'Administration. Pour autant, comme l'année dernière, la présidente indique que le rapport d'activité de l'Agence a été conçu en prévoyant une intégration assez forte des projets européens. Les points sur lesquels les membres du Comité Stratégique étaient invités à formuler des questions figurent en jaune dans le document. Ce rapport d'activité est différent de celui des deux dernières années. Il se développe en quatre axes :

- L'un concerne les jeunes ;
- Un autre se rapporte à l'animation de la communauté des organismes ;
- Le troisième point apporte des éléments financiers plus précis que les années passées à la demande du Conseil d'Administration l'an dernier ;
- Le dernier axe donne des exemples de projets et mises en valeur de temps forts. Les projets ont été listés de manière non exhaustive. La présidente indique sont prévues bien sûr des photos dont les thématiques sont les suivantes : le grand débat de février 2019, la participation des volontaires au défilé du 14 juillet, le programme HANDICIVIQ' en Occitanie, la participation de volontaires et d'organismes au Salon européen de l'éducation, les journées tremplin en Martinique ainsi que d'autres temps forts concernant davantage les projets européens.

La présidente propose aux membres du Comité Stratégique de faire leurs remarques sur ce rapport d'activité, afin que celles-ci puissent être intégrées dans le document présenté au Conseil d'Administration le 1^{er} juillet. S'il s'agit de remarques de formes, celles-ci pourront être adressées directement par écrit. Sur le fond, elle leur donne la parole.

Sur le fond, Pierre CATALAN propose de transmettre à l'Agence quelques éléments sur le tutorat et les tuteurs – même si ce n'est pas illustratif de toute la France – car ils sont apparemment absents du rapport, malgré le fait que ce soit une dimension importante du Service Civique et de l'engagement des personnes pour la réussite du dispositif.

La présidente le remercie. Elle souligne les éléments déjà présents dans le rapport, mais admet que cela pourrait être renforcé, d'autant plus que depuis l'ouverture de la Newsletter à destination des organismes et des tuteurs à laquelle la RGPD peut maintenant accéder, l'Agence a plutôt de bons retours de leur part. La présidente donne raison à M. CATALAN sur l'importance du rôle des tuteurs, encore plus visible pendant la crise.

Suzanne DE CHEVEIGNÉ rappelle qu'elle n'est pas dans le Comité Stratégique depuis longtemps, mais mentionne son grand intérêt et adresse ses félicitations pour ce document qui lui a donné une grande ouverture.

Diarra BADIANE abonde dans le sens de la Croix Rouge. En effet, la Ville d'Évry en a aussi discuté et aujourd'hui, le principal frein rencontré pour un déploiement plus massif du Service Civique concerne les tuteurs. Les tuteurs Service Civique pour la Ville d'Évry sont des agents de la collectivité ayant déjà un certain nombre de missions, un certain volume horaire, etc. La Ville tente d'accrocher ces personnes par une indemnité de 80 € mensuel considérée comme une juste compensation pour le suivi d'un jeune qui peut parfois être lourd, car ce suivi se fait en plus des missions de Service Civique

de l'agent, mais force est de constater aujourd'hui qu'une vraie question se pose autour du tutorat : la Ville a au sein de la direction jeunesse une cheffe de projet qui suit Service Civique en temps plein et qui fait remonter que depuis plusieurs années, la partie gestion et posture relationnelle du tuteur vis-à-vis du jeune en mission est un sujet qui lui prend 40 à 50 % de son temps de travail, ce qui est trop. La Ville d'Évry rencontre une vraie difficulté à inciter les tuteurs à se former auprès des différents organismes de formation et n'a pas encore trouvé de solution. En définitive, du point de vue de la Ville d'Évry, le seul frein rencontré n'est ni politique ni budgétaire, mais se rapporte vraiment à la question du tuteur. En toute transparence, Mme BDIANE admet que la Ville rencontre un vrai problème de positionnement de la part de certains tuteurs qui n'ont pas encore saisi tous les contours et toutes les subtilités d'une mission de volontaire, à savoir que le volontaire ne constitue pas une main d'œuvre moins chère, n'est pas non plus un stagiaire, etc. La Ville d'Évry tente pourtant de mettre en place des guides à destination des tuteurs, des sessions de rencontres, de voir comment insérer et valoriser toutes ces dispositions dans le cadre d'un suivi de compétence d'agent. Ces sujets peuvent paraître anecdotiques, mais la Ville y est vraiment confrontée et ceux-ci constituent un frein. Par conséquent, la Ville demande plus de précisions sur ces thèmes. Mme BDIANE pense qu'il serait opportun que l'Agence et les associations en charge du marché puissent aussi s'y pencher et apporter quelques pistes de réflexion et des solutions aux collectivités en détresse.

La présidente la remercie pour sa franchise, cette dernière intervention reflète bien les préoccupations de beaucoup de membres du Comité Stratégique. Sur le fond et la question de comment mobiliser les tuteurs et les aider à comprendre ce que ce rôle signifie qui n'est pas celui d'un maître de stage, mais plutôt celui d'un accompagnateur, d'un accoucheur de talent, la réponse n'est pas si simple par-delà les formations. La présidente énonce la possibilité d'en parler en bilatéral pour le cas particulier de la Ville d'Évry, elle prend également note de l'intervention de Mme BDIANE pour une réflexion. Elle note que le rôle des tuteurs doit être mieux décrit dans le rapport d'activité. Du fait du confinement, les ateliers de l'Agence ont été réduits, mais la présidente rappelle que des rencontres thématiques avec différents organismes sont proposées plusieurs dizaines de fois par an.

Si cela ne concerne peut-être pas le territoire de la Ville d'Évry, David KNECHT ajoute tout de même que l'Agence encourage, constate et voit se développer des regroupements de tuteurs, qui sont à son sens très positifs. L'Agence a le sentiment qu'il peut y avoir parfois une sorte d'isolement de la personne chargée des fonctions de tuteur de Service Civique : sans doute y aurait-il besoin de ces regroupements de tuteurs permettant l'échange d'expériences, la mutualisation de bonnes pratiques, qui induisent une montée en compétence et en aisance chez les tuteurs dont la fonction est – David KNECHT le souligne – très particulière. Ces regroupements ont déjà lieu dans quelques régions sous l'animation de directeurs régionaux des services déconcentrés.

Pierre CATALAN s'appuie sur une étude pour dire que 80 % des tuteurs actifs voient comme première satisfaction l'action individuelle avec les volontaires. Ils sont 73 % à être satisfaits de voir leurs volontaires réussir, une quarantaine pour cent à avoir le sentiment de faire avancer l'association grâce au Service Civique – sentiment assez intéressant à exploiter. Du côté des insatisfactions, M. CATALAN rapporte deux insatisfactions plus importantes que les autres : un sentiment de solitude, « *je me sens seul* » et par conséquent une sollicitation temporelle trop importante, « *cela me prend trop de temps* ». Selon M. CATALAN, la philosophie et la culture du Service Civique doivent être partagées au-delà des tuteurs, éventuellement pour créer de nouvelles vocations, mais surtout pour sortir les tuteurs de la solitude.

En se rapportant à l'enquête de satisfaction réalisée par l'Agence auprès de tous les jeunes en mission, la présidente indique qu'il y a un bon taux de retours : plus de la moitié répondent. Si les données entre le taux de satisfaction générale et l'expression du jeune sur le tuteur sont croisées, la relation directe entre les deux est visible (c'est d'ailleurs ce que montraient déjà les travaux de recherche de 2017 de Clotilde TALLEU), soit du point de vue de l'impact de la nature et de la qualité d'accompagnement des tuteurs, soit du point de vue de la satisfaction apportée par le Service Civique. La présidente conclut que l'élaboration du rapport d'activité est peut-être une occasion de le rappeler et d'ouvrir une réflexion plus approfondie et concrète sur le sujet.

Bettina MANCHEL explique que la Ville de Paris qu'elle représente au sein du Comité Stratégique rencontre également des difficultés avec des tuteurs qui occupent cette fonction en plus de leur métier et ont du mal à se mettre dans la posture tutorat face aux jeunes volontaires. Selon elle, il faut pouvoir leur expliquer que le tuteur n'est pas un agent public qui donnerait des ordres au jeune en Service

Civique, mais qu'il doit être en action avec lui. Pour pallier ces difficultés, la Ville de Paris a mis en place plusieurs groupes de travail qui réunissent des tuteurs par métier et tous les tuteurs de la Ville de Paris, des vidéos à l'adresse des tuteurs ont également été conçues afin de promouvoir les motions rattachées au Service Civique telles que la transmission, l'accompagnement de la jeunesse, la promotion du Service Civique. Par ailleurs, la Ville de Paris a également réalisé un guide spécial à destination, là encore, des tuteurs de la ville abordant les sujets considérés comme étant les plus importants. Ce guide s'inspire en grande partie de celui réalisé par l'Agence tout en étant propre à la Ville de Paris puisqu'il est augmenté d'un document transversal permettant aux tuteurs de prendre connaissance rapidement de ce qu'est le tutorat. Mme MANCHEL indique par ailleurs que la Ville de Paris a un suivi formation, mais vis-à-vis des formations de l'Agence, les tuteurs font remonter qu'ils ont l'impression de se rendre à des formations où il est beaucoup question d'associations, ils ne se sentent pas du tout compris dans leur action et leurs missions au quotidien. Les formateurs ne prennent pas en compte les tuteurs en tant qu'agents publics, c'est aussi pour cette raison que la Ville a mis en place un certain nombre de choses derrière les formations.

Si ce sujet n'était pas prévu à l'ordre du jour, la présidente est reconnaissante qu'il soit abordé, car central. La présidente note l'idée d'une formation tuteur par secteurs, même si elle rappelle qu'il y a des fondamentaux, des attentes transversales quant aux tuteurs de jeunes en Service Civique, mais elle reconnaît que des formations plus sectorielles par type de structure d'accueil peuvent constituer une piste intéressante. La présidente demande à Mme MANCHEL s'il est possible que la Ville de Paris partage son propre guide du tuteur avec l'Agence et les membres du Comité Stratégique, cela pourrait notamment intéresser la Ville d'Évry en tant que collectivité, et d'autres.

Bettina MANCHEL acquiesce.

David KNECHT rappelle que la formation proposée par l'Agence peut être adaptée dans un format dédié selon les besoins de l'organisme avec une préparation en amont en collaboration avec celui-ci pour adapter les contenus et les cas pratiques. Autrement dit, en amont des modules de formation au tutorat de Service Civique et à l'accueil en Service Civique, l'Agence peut apporter une réponse transversale selon les secteurs et selon les types d'organismes d'accueil, ainsi les exemples et cas pratiques sont adaptables dans une formation.

Bettina MANCHEL demande si l'Agence serait prête à dispenser ces formations sur un format un peu plus court comme une matinée ou deux heures en présentiel, sur place, en mairie.

La présidente répond que l'Agence doit se renseigner, car celle-ci assure une part de la formation, l'autre part étant confiée aux partenaires de l'Agence dans le cadre du marché de la formation des tuteurs. Ce marché de la formation des tuteurs se termine d'ailleurs dans un an, les différentes propositions faites précédemment pourraient trouver leur place dans un nouveau cahier des charges. La présidente demande s'il y a d'autres interventions sur les tuteurs ou sur le rapport d'activité.

Véronique BUSSON pour Cotravail s'excuse de ne pas avoir regardé le rapport d'activité attentivement faute de temps ; l'organisation de celui-ci et les thématiques abordées lui semblent intéressantes, toutefois, elle s'étonne que le rapport d'activité n'aborde pas du tout les ruptures anticipées de contrats et leurs motifs, remarque qu'elle avait, semble-t-il, déjà formulée l'année dernière. Selon Mme BUSSON, il s'agit d'un indicateur important et intéressant. L'an passé, le rapport d'activité n'avait pas pu être refait en intégrant ce point, Mme BUSSON demande donc si cela pourrait être étudié cette année.

La présidente indique avoir repris les minutes du Comité Stratégique de l'an passé lors de la conception du rapport d'activité 2019 pour prendre en compte les remarques formulées à l'époque. Cela a été le cas – à l'exception en effet de celle portée de nouveau maintenant par Madame BUSSON. Elle donne la parole à David KNECHT.

David KNECHT pense qu'il y a une sensibilité de compréhension de la part de lecteurs extérieurs sur ce sujet, car la situation est différente selon que l'on parle de rupture de contrat, de rupture anticipée, de cessation de contrat Service Civique. Selon lui, ses prédécesseurs avaient sans doute tenu compte de cet élément pour ne plus le faire figurer dans le rapport d'activité, mais il est vrai que la rupture est un élément intéressant, une donnée importante, notamment en ce qui concerne les ruptures positives.

S'il y a des sous-distinctions dans les ruptures, cela peut être intéressant de le réintégrer au rapport d'activité.

La présidente considère l'élément de rupture comme étant intéressant s'il est possible de l'analyser. Selon elle, l'Agence dispose des éléments nécessaires sur les causes générales des ruptures. La présidente remercie Mme BUSSON pour sa persévérance à ce sujet, d'une année sur l'autre.

Sakina BAKHA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes revient sur le sujet important du tutorat. Selon elle, il faudrait dédramatiser le rôle des tuteurs ; elle indique en rencontrer beaucoup dans le cadre des contrôles en entretien individuel et constate que leurs difficultés sont, d'une part, axées sur les questions réglementaires, d'autre part sur leur positionnement vis-à-vis du volontaire et enfin beaucoup insistent sur les capacités ou compétences relationnelles, notamment en cas de conflit. BAKHA pense qu'il serait intéressant de pouvoir travailler plus précisément sur le suivi des jeunes, car parmi ces jeunes, certains ont besoin d'un suivi quotidien, d'autres d'un suivi hebdomadaire. Autrement dit, il faudrait pouvoir affiner les compétences nécessaires au tuteur afin de suivre les volontaires pour dédramatiser son rôle. Selon Mme BAKHA, il est très intéressant de suivre un jeune dans le cadre d'un tutorat, à condition que le tuteur ou la tutrice soit lui-même en confiance vis-à-vis de ce qui est attendu.

Sans demande d'intervention de la part des membres du Comité Stratégique, la présidente signale que les remarques seront intégrées au document avant présentation au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet. Le rapport d'activité sera ensuite mis en page avec des photos, imprimé et envoyé aux membres du CS dans le cadre du routage, tout comme le livre *Et si on s'engageait ?*

Adoption de la Charte de fonctionnement du Comité Stratégique

La présidente rappelle que cette Charte a fait l'objet de discussions au cours des deux Comités Stratégiques précédents. Dans le document communiqué aux membres du CS, l'Agence a mis en avant en couleur les changements apportés suite à leurs remarques. Par ailleurs, l'Agence a également ajouté une liste précise des organismes membres du Comité Stratégique avec le nom des représentants. Enfin, comme demandé, l'Agence a tenté en quelques mots d'écrire les expertises ou les apports des organismes pour le Comité Stratégique en annexe de la Charte. La présidente demande s'il y a de nouvelles remarques sur le texte.

Raphaël SOUYRIS pour la FFMJC intervient suite à une discussion avec l'ensemble de la Plateforme associative sur le point 4 concernant les groupes de travail. La Plateforme souhaite rappeler l'importance de la coanimation de ces groupes entre membres du Comité Stratégique et l'Agence du Service Civique. M. SOUYRIS fait part du flou qui entoure la formulation de cette notion, car, tel quel, cela donne l'impression que les groupes de travail peuvent être animés soit par le CS, soit par l'ASC, la Plateforme souhaiterait donc que la Charte renforce le fait que ces groupes de travail peuvent être animés par les deux.

D'après la présidente, il s'agit plus d'une imprécision, car il est évident que ces groupes de travail peuvent être coanimés. L'Agence a passé plus de temps sur la formulation du fait que des groupes de travail puissent être animés par des organismes en tant que chef de filage, mais l'Agence concède effectivement à apporter plus de précision sur ce qui lui semble être une évidence.

Suzanne DE CHEVEIGNÉ fait une remarque technique sur les groupes de travail : elle demande s'il est possible de disposer d'espaces numériques d'échange pour ceux-ci afin que les participants puissent travailler sur des documents communs et partager des documents.

La présidente reconnaît l'importance de cette mise à disposition pour le moment insuffisante. Elle demande si du point de vue de Mme DE CHEVEIGNÉ c'est un élément qui doit vraiment figurer dans la Charte.

Véronique BUSSON rappelle qu'au dernier Comité Stratégique, le flou des liens entre les différentes instances avait été évoqué. Les membres du CS avaient imaginé que la Plateforme prenne le dessus et fasse avancer cette question. Vu la période traversée récemment, Mme BUSSON indique qu'ils n'ont pas eu le temps de réfléchir à nouveau sur ce point. Elle insiste sur le fait que la Plateforme ne se désintéresse pour autant pas du sujet. Les réflexions vont reprendre, notamment sur les relations

avec le Comité Technique dont le sujet a été évoqué, mais demeure quelque peu dans la conception sans entrer dans le réel.

La présidente indique l'ajout de quelque chose de plus formel au début de la Charte sur le rôle du Comité Stratégique par rapport au Conseil d'Administration, car cela manquait dans la première version. Sur le reste, le document peut être modifié et enrichi dans une prochaine période, mais la présidente propose tout de même que le Comité Stratégique l'entérine aujourd'hui. Un projet de Charte existait déjà, mais n'avait jamais été utilisé, aujourd'hui l'Agence et les membres du CS détiennent une vraie Charte, si celle-ci convient à chacun. En rajoutant la question de la coanimation, elle propose de l'entériner, tout en prévoyant des améliorations pour la prochaine composition du Comité Stratégique dans deux ans et demi. Cela ne les empêche pas de travailler sur les liens entre les différents sous-groupes, groupes de travail, Comité Technique / Comité Stratégique / Conseil d'Administration, etc. La présidente demande s'il y a d'autres interventions, ou si le Collège des Volontaires souhaite dire quelques mots sur l'importance de cette Charte et le fait que le Collège soit représenté, comme cela avait été évoqué longuement au dernier CS.

Essohanam MALANLE du Collège des Volontaires, en Service Civique à France Volontaires, fait part de sa satisfaction après lecture de la Charte, du fait qu'elle soit représentative du point de vue national. Une de ses missions étant la valorisation des engagements en réciprocité, il souhaiterait formuler une doléance puis des propositions par rapport au Comité Stratégique. Il pense qu'il faudrait qu'il y ait toujours un volontaire en réciprocité au sein du Comité Stratégique afin de faire remonter les réalités de ces volontaires en réciprocité en France, car leurs conditions ne sont pas les mêmes. Pour un volontaire venant d'un pays étranger se pose notamment la question de l'intégration. Par ailleurs, M. MALANLE termine sa mission le mois prochain, mais n'a jamais pu avoir son numéro de CPAM et a rencontré des difficultés au début de sa mission pour obtenir un compte bancaire, ce qui est le cas de beaucoup de volontaires en réciprocité. Il en appelle donc aux qualifications de l'Agence pour apporter des solutions à ce type de problèmes et reste confiant quant aux progrès qui peuvent être faits.

La présidente lui donne raison, l'Agence peut peut-être rajouter cette notion, car effectivement le Collège des Volontaires se doit d'être représentatif. S'il y a une petite réserve sur la présence des Volontaires à l'étranger au sein du Comité Stratégique du fait des transports, il est vrai qu'une connexion virtuelle pourrait être envisagée. Quant à la présence des jeunes en réciprocité au sein du CS, elle peut effectivement être ajoutée à la Charte de manière explicite. Concernant les problématiques remontées par M. MALANLE, elles sont connues, notamment les problèmes avec l'obtention d'un numéro de CPAM et l'ouverture de compte bancaire qui se pose aussi à l'échelle de l'Union Européenne, l'Agence ayant déjà rencontré ce problème avec l'Allemagne. L'Agence y consacre pourtant du temps, mais ce sont effectivement des sujets qui engagent d'autres administrations, et pour lesquels l'Agence n'est pas forcément prioritaire. La présidente est désolée de ce constat d'une absence de numéro de CPAM au bout de 7 mois de mission. Outre ce problème, elle insiste sur l'importance de la présence de jeunes en réciprocité au sein du Comité Stratégique : cette présence traduit la dimension d'accueil et d'ouverture sur le monde et doit donc apparaître explicitement dans la Charte. Cela garantira également des remontées de terrain dans le Comité Stratégique de ce qu'un volontaire en réciprocité vit pendant son séjour de Service Civique sur le territoire français.

Essohanam MALANLE ajoute quelques recommandations avant de finir : l'expérience au sein du Comité Stratégique a été riche, mais il aurait été positif que d'autres projets soient conçus au sein du Collège des Volontaires afin de présenter un résultat concret. De plus, il aurait souhaité la possibilité de créer des temps d'échanges avec des acteurs nationaux et internationaux de l'engagement. En effet, selon lui, faire partie du Comité Stratégique est une expérience unique dans la vie et cela marque un passage. Pour finir sur la question de l'accompagnement des volontaires après leur Service Civique pour le projet d'avenir, il pense qu'il y a besoin de projets liés à une politique d'accompagnement particulière des volontaires en réciprocité. Lui-même a eu l'occasion de créer un réseau d'échange de volontaires africains en France pendant le confinement, cela lui a permis de recueillir les inquiétudes, les soucis de chacun, doublé d'un échange avec d'anciens volontaires en réciprocité. En l'occurrence, ces échanges ont révélé le manque d'accompagnement retour. Un jeune Ivoirien quittant par exemple la Côte d'Ivoire pour un Service Civique en France coupe sa vie pour une année, mais il n'y a pourtant aucun accompagnement quand celui-ci retourne à son ancienne vie. Essohanam MALANLE pense que ce sujet doit être mieux réglé par une politique d'accompagnement

spécialement orientée vers les volontaires en réciprocité. Il se tient prêt à collaborer avec l'Agence et France Volontaires en ce sens.

La présidente le remercie pour ce témoignage-bilan de sa participation au Collège des Volontaires, au nom des dix jeunes Volontaires réunis dans ce Collège cette année. La présidente salue les bonnes idées qu'il y a eu dans ce Collège, notamment leur donner un projet et faciliter les échanges avec différents acteurs.

Sans autre prise de parole demandée, la présidente propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

Point d'information sur les chantiers

5.1 Nouveau site Internet du Service Civique (*pour information ; une réunion de présentation dédiée sera proposée fin juin/début juillet*)

La présidente annonce que l'Agence va inviter un certain nombre d'organismes d'accueil et de jeunes à tester le nouveau site internet une nouvelle fois. En fonction des résultats de ces tests, l'Agence décidera d'un « go » ou d'un « no go » pour ce site compliqué à mettre en place pour la nouvelle équipe arrivée en septembre qui a hérité d'un chantier difficile. Après consultation des organismes d'accueil et des jeunes, si l'Agence décide de lancer le site, une mise en ligne interviendra fin juillet début août. L'Agence a rencontré beaucoup de problématiques: un manque de maturité au départ, avec une première livraison de faible qualité malgré la renommée du prestataire choisi. L'Agence ne peut se permettre la mise en ligne d'un site instable au moment du gros de l'activité en septembre, elle se laisse donc la possibilité de tout bloquer si les avis sont négatifs, mais ce n'est pas l'option qui a la faveur de l'Agence. La présidente est par avance très reconnaissante vis-à-vis de tous ceux qui pourront se mobiliser pour tester le nouveau site.

5.2 Critères d'instruction des agréments (*suite du groupe de travail de novembre et de la réunion du CS du 10 décembre 2019*)

La présidente propose une discussion autour des critères d'instruction des agréments. David KNECHT et David MONGY sont présents pour étayer la discussion et prendre en compte les éventuelles propositions que pourraient faire les membres du Comité Stratégique. En introduction, la présidente rappelle la réunion des membres en sous-groupe sur ce sujet (avant la première réunion plénière du Comité Stratégique), puis la réunion du Comité Stratégique de décembre pendant laquelle l'Agence et les membres du Comité Stratégique qui ont abouti aux documents présentés. Les objectifs poursuivis par l'Agence pour ce chantier sont :

- Disposer de critères formalisés et partagés pour l'octroi des agréments, du nombre de postes. Ces critères correspondent aux fondamentaux du Service Civique ou aux orientations décidées collectivement dans le cadre du plan d'action pluriannuel ou annuel.
- Disposer d'éléments aidant à l'évaluation au moment du renouvellement. Ce dispositif est nouveau.
- Vérifier que la compréhension des fondamentaux du Service Civique est partagée et que cette identification aux grandes orientations décidées ensemble est bien réelle.

Du point de vue des avancées depuis le mois de décembre, la présidente cite la progression de l'Agence sur une définition des seuils pour les différents indicateurs retenus. Le plus important lui semble être le critère de mixité sociale, c'est-à-dire à partir de quel moment l'Agence demande à un organisme de faire un effort supplémentaire sur l'accessibilité, sur la mixité sociale ; s'il s'agit d'un organisme qui accueille entre deux et cinq volontaires, il semble à l'Agence qu'il ne peut pas s'agir d'un objectif qui s'il était non atteint pourrait être une cause de réduction des postes. Cette question des seuils a été apportée par les participants au groupe de travail de novembre et l'Agence l'a approfondie depuis. La présidente remercie les concernés pour cet apport, car l'Agence n'était pas allée jusque-là dans sa réflexion. L'Agence a par ailleurs précisé la périodicité de la prise en compte entre l'agrément initial, le renouvellement ou l'avenant. Ensuite, l'Agence a progressé sur les outils mis à disposition et nécessaires pour suivre les indicateurs, à la fois à destination des organismes d'accueil et également pour l'Agence. Le dernier chantier sur lequel l'Agence a travaillé concerne les conséquences sur l'agrément : réduction des postes, décalage d'un an de l'augmentation des postes, jusqu'au non-renouvellement de l'agrément – ce que l'Agence ne souhaite à aucun organisme, mais dans le cas où un organisme ne remplirait plus aucun des critères formellement fixés en début

d'agrément, si ceux-ci sont partiellement atteints en cours de route, mais qu'à la fin de l'agrément aucun progrès n'a été fait, l'Agence se réserve en effet le droit de ne pas renouveler l'agrément. Ces étapes existent déjà dans la réalité, elles se dérouleront maintenant sur la base de critères partagés et transparents.

La présidente propose d'entendre les propositions et réactions de chacun sur ce travail. Une version finalisée du document sera présentée au Comité Stratégique à la rentrée de septembre (une date sera proposée prochainement). Avant de donner la parole à ceux qui le souhaitent, la présidente rappelle que, comme indiqué dans la note d'accompagnement, l'idée est de commenter la mise en œuvre de ces critères assez rapidement dans la campagne 2021-2022 pour les agréments nationaux, puis pour les agréments locaux, sachant qu'un certain nombre d'échanges sur ce sujet a déjà eu lieu avec des services déconcentrés. L'idée étant qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures avec des critères différents (2.01.25) pour les agréments, cela n'aurait pas de sens d'autant plus que l'Agence travaille à une meilleure imbrication, une meilleure jonction entre les agréments nationaux et locaux. L'idée est qu'à partir de 2021, les demandes d'agrément se fassent à la lumière de ces critères qui sont, cette fois, formalisés. La présidente souhaite que l'Agence et les organismes arrivent à une forme de contractualisation pluriannuelle sur la base des objectifs ou des critères formalisés dans les documents. La présidente donne la parole aux membres du Comité Stratégique.

Aurore SAADA pour Familles Rurales considère que le document est bien clair et retranscrit bien les travaux effectués sur ce thème en décembre. Selon elle, le document a le mérite de clarifier les indicateurs, bien que souvent partagés par les membres du CS, pour le Service Civique. Ce travail mené engage Familles Rurales à reprendre les éléments de son agrément par rapport à leur manière d'animer le dispositif, ce qui est une bonne chose.

David KNECHT détaille l'idée de cette action. Il a été question de l'Agence, des organismes d'accueil et des services déconcentrés, mais s'ajoute à cela l'idée – qui est peut-être la plus importante – de permettre aux organismes de re-réfléchir, sur la base d'éléments plus formalisés, plus homogènes, peut-être plus clairs, aux propres agréments de ces organismes et à ce que signifie le Service Civique au sein de leur structure.

Marie TRELLEU-KANE félicite l'Agence pour l'énorme travail collectif qui a été réalisé. Elle émet cependant une petite remarque : il lui semble que « indicateur » n'est pas « objectif ». Dans le tableau du document, il y a des indicateurs tout à fait intéressants, mais ceux-ci peuvent être analysés *a posteriori*, c'est-à-dire à la fin de l'année. L'organisme peut alors se demander où il se situe par rapport à ces indicateurs, ce qui permet de travailler sur le renouvellement, sur l'amélioration, sur des conseils ; en revanche, dire qu'à telle date, tel élément et tel autre sont obligatoires, par exemple au sujet de la mixité et de ses indicateurs, Mme TRELLEU-KANE demande à l'Agence si cela signifie que cette dernière fixe à chaque organisme d'accueil, en amont, un objectif vis-à-vis de cet indicateur ou non. Marie TRELLEU-KANE recommande d'y aller progressivement, par étape : dire aux structures déjà agréées d'analyser *a posteriori*, en bilan, où elles en sont par rapport aux indicateurs, s'il s'agit d'une optique de renouvellement, que la structure et l'Agence réfléchissent ensemble aux objectifs fixés, peut-être que chaque structure aura la capacité d'atteindre tel objectif et sera dans l'incapacité d'atteindre tel autre, Mme TRELLEU-KANE recommande donc une certaine souplesse de la part de l'Agence et certains objectifs personnalisés pour les différentes structures. Autrement dit, il pourrait y avoir des objectifs incontournables que toutes les structures seraient obligées de respecter, et d'autres, plus souples, personnalisés en fonction des structures. La deuxième remarque de Mme TRELLEU-KANE concerne tous les indicateurs qui ressemblent un peu à des objectifs sont intéressants et constituent un minimum requis pour la qualité du Service Civique, mais l'un d'entre eux l'a gênée, peut-être par sa formulation : d'après ce qu'elle a compris, l'indicateur sur le cadrage de la mission pose la question de la mission du jeune qui doit être périphérique et non pas au cœur de la mission de l'organisme. Mme TRELLEU-KANE ne comprend pas pourquoi une mission de Service Civique devrait être périphérique et non pas au cœur de la mission de l'organisme, pour elle, c'est un peu comme dire que des bénévoles ne doivent pas être essentiels à la structure dans laquelle ils sont bénévoles. Selon elle, la mission ne doit pas être effectuée par un professionnel, elle ne doit venir remplacer ni des salariés, ni des bénévoles, ni des stagiaires sur cette même mission, mais qu'elle soit au cœur du projet associatif est plutôt une bonne chose. La troisième remarque de Mme TRELLEU-KANE portait sur les services de l'État : si c'est peut-être moins vrai pour l'Agence au niveau national avec les ministères, elle a souvent entendu sur le terrain qu'il était difficile de faire des remarques aux services de l'État qui pour certains ne respectent pas trop le cadre des Services Civiques. Elle demande donc à l'Agence s'il y a eu du progrès à ce niveau et s'il serait possible de suivre la qualité du Service Civique dans les services de l'État, car il est délicat pour des DRJS de contrôler le

Rectorat, etc., même si Marie TRELLU-KANE a connaissance des difficultés au niveau territorial à suivre cela. Sa quatrième remarque concerne le point sur la formation au tutorat qui lui semblait être devenue obligatoire par la loi, et elle ne croit pas que cela soit dans les critères discriminants. Marie TRELLU-KANE demande donc une précision : la formation au tutorat est-elle obligatoire et figure-t-elle dans les critères ?

La présidente répond sur le tutorat : la formation est bien obligatoire, il s'agit d'une obligation légale figurant parmi les critères. Il y a presque ici une contradiction, car si elle est obligatoire et légale, cela devrait même être un indicateur de qualité..

Pierre CATALAN précise qu'il est question de « plan de formation interne ».

Par rapport au contrôle, il y a un contrôle annuel, les grands ministères et leurs déclinaisons locales sont contrôlés et cela a été renforcé cette année. Entre DD et services concernés, il y a sans doute moins d'inhibition (2.09.50) maintenant que ce que Mme TRELLU-KANE a pu entendre dire. Tout type d'organisme doit évidemment être contrôlé. Pour la question de ne pas faire figurer tous les indicateurs pour tous les organismes, c'est assez clair, même si l'Agence a un plafond d'emploi trop étroit, la présidente a l'impression que l'Agence tente tout de même d'avoir des relations bilatérales avec chaque organisme. L'idée est de continuer dans ce sens, mais avec un outil encore plus transparent et partagé. Cela doit aussi passer par le dialogue et que les différents points de vue, les difficultés de réalisation ou même les capacités de réalisation soient entendues de part et d'autre. Sur la question du mélange indicateurs / cibles, une autre formulation conviendrait peut-être mieux. Enfin, dernier point, sur la question périphérique / complémentaire, il est clair que l'Agence recherche là-dedans une non-substitution à l'emploi, le fait que si les volontaires ne sont plus dans cette structure, elle peut tout de même continuer à fonctionner, et le fait que les volontaires ne doivent pas « rester dans un coin sans jouer leur rôle pour la structure ; la présidente va voir également pour reprendre la formulation afin de clarifier le sens. La présidente demande s'il y a d'autres interventions sur ce sujet structurant pour l'Agence.

Isabelle MOUNIER-EMEURY de l'AP-HP a une remarque sur indicateur en particulier : « équilibre par genre », car l'AP-HP aimerait bien qu'il y ait un équilibre, mais reçoit surtout des filles. L'organisme a déjà du mal à recruter, alors s'il s'agit de chercher l'équilibre, les choses vont d'autant plus se compliquer au niveau du taux de recrutement.

David KNECHT souligne que cela rejoint les questionnements de Marie TRELLU-KANE concernant les définitions « d'indicateur », « d'objectif » et « de cible ». L'idée est qu'à un moment T, qui sera sûrement celui de l'agrément ou du renouvellement d'agrément, il faudra regarder où l'organisme en est en lien avec des objectifs globaux et des objectifs fixés par l'Agence du Service Civique sur le Service Civique dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance, car l'Agence a des cibles. Il faudra discuter le plus intelligemment et le plus sagement possible avec l'organisme pour s'inscrire dans une trajectoire d'évolution – par exemple concernant l'équilibre des genres – et c'est pour cela que la notion de pluriannualité est importante quand il s'agit d'agrément triennaux. Il s'agit de plus formaliser les choses qui sont déjà opérées actuellement. Il en est de même sur la mixité territoriale, rurale, QPV, etc., quand on est sur une masse critique de nombres d'agrément et de réseaux de l'organisme suffisante, il s'agit de discuter d'une trajectoire, d'un objectif d'évolution à plus ou moins long terme.

Isabelle MOUNIER-EMEURY entend, mais le fait est que par rapport à l'objectif d'équilibre par genre, la santé attire plus les filles que les garçons. 80 % des jeunes volontaires sont des filles depuis quatre ans à l'AP-HP. Comme l'AP-HP a du mal à recruter et n'a pas assez de jeunes par rapport aux offres, Mme MOUNIER-EMEURY ne voit pas comment faire de « l'élection positive », dans la mesure où ce n'est pas l'organisme qui refuse les hommes, c'est que les missions santé les intéressent moins.

La présidente confirme que cela s'est vu pendant la crise. Elle détaille l'idée de regarder avec l'organisme son état d'esprit : est-ce qu'il essaye, a-t-il une conscience de la problématique ou non ? C'est ce que souhaite l'Agence. La question est de savoir s'il y a une prise de conscience de l'organisme et des petits efforts faits ou bien si l'organisme n'y prête pas attention. Il est vrai que les chiffres de 2019 en rapport à l'équilibre fille/garçon montrent que l'écart ne fait que s'accroître depuis 2010. S'il y avait 47 % pour 6000 jeunes les deux premières années, ils sont aujourd'hui à environ 39 % de garçons. Puisque l'écart grandit, la présidente considère qu'il s'agit d'une préoccupation valable, car le Service Civique et les organismes qui y participent ont tous la volonté de changer la société. Chacun doit donc se poser la question et essayer d'atteindre certains équilibres idéals, même si l'Agence pondérera tous les indicateurs.

Selon Marie TRELLU-KANE, il faut peut-être croiser les données, elle pense aux Missions Locales qui auront l'occasion de s'exprimer, mais aussi au projet KIOSC lancé dans les quartiers, où Unis-Cité tente de mobiliser plein de jeunes, de les motiver à s'engager pour le Service Civique, mais ne peut pas tous les prendre chez Unis-Cité, il faut donc placer ces jeunes dans des structures prêtes à les accueillir. Dans les quartiers, les jeunes décrocheurs sont souvent des garçons peu diplômés pour ceux qui se présentent, et faire le lien avec les structures qui manquent de garçons serait intelligent et bénéfique.

La présidente remercie Mme MOUNIER-EMEURY et Mme TRELLU-KANE pour leur intervention.

Véronique BUSSON revient sur la rubrique « positionnement des volontaires ». Trois termes lui posent question : tout d'abord, elle ignore le sens de « métier existant », la question de la « situation du volontaire qui correspond à un métier existant » l'interpelle ; elle visualise bien la rubrique des métiers de Pôle Emploi, mais est-ce cela dont il s'agit. Dans le secteur associatif, selon la taille de l'association, les métiers sont complètement polyvalents et éclatés, elle ignore donc ce que ce terme signifie et comment il doit être interprété par qui le lira et qui répondra « oui » ou « non » à la question concernant le volontaire. De la même manière, Mme BUSSON rejoint Mme TRELLU-KANE au sujet de la phrase « sont-elles complémentaires, périphériques et non substitutives de l'organisme ». Le terme « périphérique » lui semble de trop, c'est une autre notion que celle d'être « complémentaire » et « non substitutive ». Par ailleurs, Mme BUSSON comprend le côté « non-substitution à l'emploi », mais il lui paraît que les termes employés peuvent être rédhibitoires et elle se demande par qui est identifié le métier. Dans cette rubrique très sensible, étant donné que la non-substitution à l'emploi est au cœur de ce qui est dit concernant le Service Civique, l'analyse de ce qu'est une substitution à l'emploi dans telle ou telle situation extrêmement particulière de la structure accueillant le jeune est très délicate. Mme BUSSON a peur que ces termes-là soient cassants et que le couperet tombe de manière un peu trop nette.

Marie TRELLU-KANE est totalement d'accord.

Sur les tournures proprement dites et notamment sur le terme « périphérique », David KNECHT pense effectivement qu'il y a un besoin de repréciser le terme. Quant à la notion de « métier », elle fait référence au répertoire des métiers et renvoie à un métier bien défini. Très régulièrement, les refus d'agrément d'organismes reposent sur le fait que le descriptif de la mission proposée correspond déjà à un métier existant. Un métier bien défini ne peut pas constituer une mission de Service Civique.

La présidente témoigne qu'il arrive que l'Agence reçoive des demandes d'agrément définissant des missions égales à celle d'un Webmaster. Parfois, la mission confiée au volontaire porte même le nom « service civique, webmaster ». La question à se poser pour tout organisme est : est-ce que les missions décrites pour la demande d'agrément correspondent à 100 % à un type d'emploi, ou non. La présidente souligne qu'il ne s'agit pas d'une question de vocabulaire ici et donne l'exemple d'un reportage montrant une jeune en Service Civique dans une structure culturelle : elle faisait exactement les mêmes tâches qu'un intermittent. L'Agence a déposé une réclamation. Ce genre de cas est ce contre quoi l'Agence, les membres du Comité Stratégique et les organismes d'accueil doivent collectivement aller. La présidente propose le terme de « type d'emploi » pour une meilleure compréhension, ou « différence entre description de la mission et un type d'emploi » qui est peut-être encore plus explicite. Sur le terme « périphérie », l'Agence va également revoir la formulation.

Pierre CATALAN formule une autre remarque extérieure aux travaux effectués : cela pourrait être une bonne chose, un élément bonus pour les grands agréments et les moyens qu'ils se donnent d'essayer de mesurer l'impact, mesurer la qualité ou faire de l'auto-évaluation des critères et indicateurs existants. Autrement dit, de mesurer tout ce qui peut émerger comme bonne pratique nourrissant la politique du Service Civique en général et qui est attendu des grands agréments accueillant plus de 50 – comme prévu par certains indicateurs – ou une centaine de volontaires.

La présidente trouve cela intéressant, ils en reparleront au prochain Comité Stratégique, il peut effectivement y avoir des bonus.

La conclusion de Mme TRELLU-KANE sur ce sujet est qu'il faut garder l'esprit de confiance et de co-construction existant depuis le début, car beaucoup de structures font mal, mais sans le savoir. Il faudrait trouver un équilibre pour voir la progression. Vis-à-vis des structures, l'Agence analyse les pratiques, formule des critiques négatives, il faudrait que l'Agence puisse donner des éléments de progression pour l'année suivante dans une démarche qualitative et dans le respect de la structure, il serait plus constructif d'être souple sur certains indicateurs tout en en conservant d'autres qui sont

inéluctables et intransigeants. Il faudrait parvenir à garder la volonté de faire progresser les structures, la conscience que les structures n'ont pas un mauvais esprit.

La présidente confirme l'importance de ce point. L'idée de confiance est traduite dans l'idée d'avoir formalisé les choses, car si l'Agence formule des critiques négatives sur des points qui ne vont pas au sein d'une structure et que la structure répond « on ne nous l'avait jamais dit », il y a coresponsabilité sur l'échec ; l'Agence et la structure doivent en revanche s'accorder en début de période d'agrément, et en fonction de la réalité de l'organisme, de sa capacité d'action, de sa bonne volonté, etc., L'idée n'est pas d'avoir un contrôle supplémentaire sur les structures, de surveillance qui susciterait la méfiance, mais plutôt que l'Agence et la structure se trouvent d'accord sur le chemin de progression à suivre.

Amélie JEANNIN souligne qu'il faudrait peut-être réfléchir aux ? 2.24.59 inaudible jusqu'à 2.25.10. **Présentation des critères ?**

La présidente répond que l'Agence les présentera aux membres lors du prochain Comité Stratégique.

Amélie JEANNIN précise qu'elle pensait plus à une présentation au sens large, à toutes les structures. Elle demande comment ces critères vont être présentés par l'Agence.

La présidente reformule sa réponse : elle souhaiterait que l'Agence et les membres du Comité Stratégique parlent ensemble de la manière qui sera utilisée pour la diffusion de ces critères et selon quel calendrier au prochain CS. La présidente propose aux membres de lui envoyer un mail si d'autres remarques leur viennent et de passer au sous-point suivant.

5.3 Formation civique et citoyenne (suite du CS du 22 avril et de la réunion du 19 mai)

Sur la Formation civique et citoyenne, la présidente rappelle que ce chantier figure explicitement dans le plan de travail 2020 de l'Agence, écrit avec le Comité Stratégique et l'Agence et adopté par le Conseil d'Administration en décembre. Ce chantier a été initié et est en cours depuis 2018 via le précédent Comité Stratégique. C'est un chantier important, surtout quand on sait que 30 % des jeunes n'ont pas accès à une formation civique et citoyenne malgré son caractère obligatoire. Par ailleurs, la présidente fait observer sur le terrain une très grande diversité des FCC et peu d'homogénéité, posant inévitablement une question du point de vue de la qualité, mais aussi sur l'émergence d'un sentiment d'appartenance, de sentiment chez les jeunes d'avoir vécu quelque chose de collectif – si chacun vit des choses différentes, il est plus difficile de faire émerger ces sentiments ainsi que de faire naître une identification au Service Civique comme philosophie ou idéal. L'idée n'est pas que toutes les FCC soient identiques, mais qu'il y ait un référentiel, des références communes. L'Agence essaye de tracer un cadrage commun et des critères de recevabilité d'une FCC de qualité, innovante et attractive en passant notamment par des outils facilitant à la fois sa gestion et son suivi, mais aussi d'adresser des éléments de communication à l'intention des volontaires afin de les intéresser davantage à la FCC. La présidente confie avoir découvert que ce ne sont pas seulement les organismes qui n'ont pas le temps de proposer la FCC à leurs jeunes ou qui ne savent pas quoi proposer, mais il y a aussi parfois un manque d'identification ou d'information des volontaires. Aujourd'hui, il manque aussi une analyse de la contribution de la FCC à la qualité d'expérience de Service Civique. La présidente fait un état des lieux de l'avancée du chantier : les membres du Comité Stratégique ont reçu un document de cadrage de la FCC qui référence et donc, d'une certaine manière, labellise les offres de FCC par les services de l'État – car il s'agit bien d'un chantier partagé Agence/services de l'État – dans des catalogues régionaux. Autrement dit, ce document de cadrage permet d'harmoniser les critères de sélection des offres de formation par les services de l'État. La présidente ajoute que ce référent donne lieu depuis quelques jours à l'expérimentation d'un outil de gestion des offres de formation dans trois régions : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Ma Région Sud (ex PACA). L'idée étant pour les prochains mois que le référentiel des thèmes de la FCC encadre les contenus de la FCC, c'est sur ce point que l'Agence voudrait entendre les propositions de thème des membres du Comité Stratégique, des thèmes peuvent en effet être rajoutés, retranchés ; la présidente indique qu'il en manque beaucoup, par exemple, selon elle, la dimension européenne manque, elle a d'ailleurs été contactée par Euradio Nantes à ce sujet. Elle demande également aux membres du Comité Stratégique comment ils peuvent ensemble améliorer leur communication sur ces FCC à l'intention des jeunes. La présidente lance un tour de table, ensemble ils pourront ensuite monter un groupe de travail et programmer, avec Sophie GUILBOT-CHRISTAKI en charge du pilotage du chantier, de réunions sur ce thème, à commencer par une première réunion proposée à la mi-juillet. De cette manière, ils pourront ensuite revenir sur ce sujet en Comité Stratégique de rentrée afin d'arriver à des conclusions pour le Conseil

d'administration qui suivra en octobre. La présidente rappelle les interrogations de l'Agence : elle demande tout d'abord s'il y a des membres intéressés à participer à cette réunion de mi-juillet ; sur le référentiel des thèmes, la présidente interroge les membres du CS sur ce qu'il manque, ce que les membres voudraient voir évoluer ou encore sur la manière à employer pour parler aux jeunes de la FCC pour plus d'attractivité. La présidente précise que dans le rapport de consultation en cours de finalisation – consultation lancée entre le 10 février et le 10 mars, pour laquelle 20 000 participants ont été enregistrés et de nombreuses contributions – dans les contributions des volontaires, les questions du tutorat et de la FCC sont des questions récurrentes et engendrent de grandes attentes de la part des jeunes. Au travers de ces questions, ils évaluent la réussite de leur expérience de Service Civique. Dans cette consultation, beaucoup de jeunes disent « il faut renforcer le sentiment d'appartenance au Service Civique », « cela doit être un projet collectif », etc. Selon eux, la FCC est un élément de ce sentiment d'appartenance collective. Agence et membres du Comité Stratégique doivent donc travailler pour atteindre cet objectif. La présidente lance le tour de table.

Amélie JEANNIN pour la Plateforme associative du Service Civique commence par faire part de la satisfaction de la plateforme quant à ces travaux sur la FCC qui permettent de donner un cadrage et un contenu plus important que celui porté par le référentiel de formation. Mme JEANNIN indique toutefois ne pas être sûre de s'être basée sur le bon document, car ils disposaient de la note de cadrage qui était un élément de travail du groupe de travail sur la FCC.

Elle énonce trois points de remarque :

- Pour les agréments nationaux, être vigilant quant à l'ouverture d'une FCC à 20 % à l'externe – il faudrait notifier la possibilité de maintenir des formations pour l'interne, d'autant plus que cette note de cadrage devrait permettre d'orienter les contenus ce qui éviterait que cela serve uniquement à la structure qui, potentiellement risque de ne pas s'ouvrir à l'externe. Autrement dit, il faudrait laisser la possibilité aux structures d'ouvrir des formations pour l'interne.

- Sur la gestion administrative du nouveau site en cours de mise en place, Mme JEANNIN appelle à la vigilance, car certains organismes ont déjà créé des outils de gestion de formation civique et citoyenne, et si les structures doivent toutes passer par un outil de gestion commun, il faudrait pouvoir relier les outils préexistants entre eux pour ne pas obliger les structures à refaire ces outils de gestion.

- Enfin, Mme JEANNIN attire l'attention du Comité Stratégique sur l'absence d'évocation d'une FCC à distance. S'il est certain qu'elle a été mise en place de manière très ponctuelle, le but ne serait pas de la généraliser, mais peut-être de présenter un point sur cette FCC à distance pour des cas très particuliers. En dehors des cas de crise, c'est aussi une possibilité pour les jeunes en situation de handicap lourd ou pour les jeunes très isolés de tout de même faire cette FCC quand elle n'est pas possible pour des questions de mobilité ou autre. Leur donner la possibilité de faire la FCC à distance n'est en aucun cas une manière de les exclure, mais c'est leur offrir la possibilité de participer à des regroupements et de bénéficier de cette formation malgré les contraintes qui s'imposent à certains jeunes.

Pour terminer, au nom de la Plateforme associative, Mme JEANNIN demande à qui est destinée précisément cette note de cadrage. Elle invite ses collègues de la Plateforme à ajouter des éléments suite à sa propre intervention.

La présidente la remercie et demande à entendre toutes les interventions avant de répondre collectivement.

Sans autre intervention de la part des membres du CS, Amélie JEANNIN prend cette fois la parole au nom de l'UFCV : elle porte un point de vigilance sur la note de cadrage. L'UFCV n'espère pas que la norme administrative soit au détriment du sens de la FCC et que la gestion administrative soit privilégiée au sens dans le contrôle de ces formations.

La présidente affirme qu'il n'en est pas du tout question. Si une formulation a pu faire penser le contraire aux membres du Comité Stratégique, elle sera reprise pour éviter ce genre de malentendu.

Sandra SCHMIDT pour l'OFAJ propose son aide pour la dimension européenne et interculturelle dans un groupe de travail mis en place ou déjà en cours. L'OFAJ pourrait faire part de son expérience et enrichir le dialogue.

La présidente acquiesce, cette dimension d'ouverture sur le monde lui semble vraiment importante. L'Europe est plus qu'une conviction, c'est une réalité, la France étant en Europe, mais il y a aussi toutes les jonctions entre les programmes européens de l'Agence.

Véronique BUSSON n'a pas du tout participé aux travaux de ce groupe. Dans cette position elle pose la question de l'enjeu : elle demande si celui-ci est plutôt de faciliter la participation de tous les jeunes en Service Civique à une Formation Civique et Citoyenne, ou une volonté de mieux cadrer et normer

la FCC. Elle ignore jusqu'à quel point ces deux enjeux ne sont pas opposables à certains moments, car la facilitation à l'accès pour tous veut probablement dire que chaque structure imagine comment attirer les jeunes à participer à une formation. Selon Mme BUSSON, c'est sur les structures et les tuteurs que beaucoup de choses reposent et si la question des FCC est effectivement très importante, les structures avaient jusqu'ici une grande liberté de faire des formations – notamment au niveau des structures nationales qui ont la capacité d'organiser des formations pour un certain nombre de volontaires en interne – et vouloir une formation externe et plus normée pourrait fausser complètement la manière dont les organisations gèrent elles-mêmes leurs formations – de manière sans doute pertinente en fonction de leur public et des thématiques. C'est peut-être sur ce point que la normalisation et le cadrage peuvent poser problème, cependant, elle n'a pas vu la note de cadrage ni les approches thématiques dedans, de même qu'elle ignore s'il s'y trouve des modalités pédagogiques qui sont toutes aussi importantes dans ces cadrages de formation que les thématiques elles-mêmes.

La présidente détaille l'idée selon laquelle ces formations doivent apporter des ouvertures et ne doivent pas servir au fonctionnement, à la formation des équipes de l'association, par exemple. La FCC doit être étoffée : envoyer les jeunes volontaires une heure au musée est exceptionnel pour des jeunes qui n'y sont jamais allés, mais est-ce vraiment une Formation Civique et Citoyenne ? Selon elle, le cadrage ne doit pas rétrécir les possibilités, l'état d'esprit, ni que la norme ne rabaisse le niveau, en revanche, ils doivent se mettre d'accord sur quelque chose de commun qui partage une exigence de qualité est important.

David KNECHT intervient sur la formation interne : selon lui, aucune formulation dans le document n'indique que celle-ci soit empêchée. Il comprend la commodité de rester dans des thématiques propres à l'organisme, mais quand il est question de citoyenneté et de Formation Civique et Citoyenne, il y a une notion d'ouverture, voire de sortie qu'une formation interne ne peut offrir pleinement.

Marie TRELLU-KANE pense que ce sont les termes qui prêtent à confusion pour les différents organismes, ou bien il y a une incompréhension, mais à la lecture du document, « formations internes » apparaît comme des formations organisées par la structure pour des jeunes. Il va de soi que pour les structures nationales ayant généralement entre disons vingt et des milliers de jeunes, la FCC est une formation qui fait intervenir plein de gens sur de personnalités extérieures qui n'ont rien à voir avec la structure. Unis-Cité qui promeut le Service Civique en France ne parle pas du Service Civique ni d'Unis-Cité pendant la FCC qu'elle propose. Mme TRELLU-KANE pense que les FCC des structures organisées pour leurs jeunes, que l'Agence appelle finalement « formation interne », relèvent finalement de la formation externe : à savoir des rassemblements de jeunes autour de sujets divers et variés.

La présidente admet qu'il est peut-être question de formulation, mais l'Agence a tout de même observé des Formations Civiques et Citoyennes ressemblant beaucoup des formations internes destinées à former à un emploi. Elle propose une proposition plus explicite : des formations pour les jeunes en Service Civique de la structure qui ne doivent pas être des formations professionnelles.

Marie TRELLU-KANE décompte 20 % de jeunes venant d'une autre structure, imposés à une formation. Il n'est par exemple pas possible d'imposer à la Croix Rouge d'intégrer des jeunes d'Unis-Cité dans ces Formations Civiques et Citoyennes, cela complexifierait trop les choses.

La présidente rapporte que certaines structures n'y pensent pas à associer d'autres jeunes et qu'il est bon de le leur suggérer. Pour des structures accueillant peu de jeunes, faisant des formations uniquement pour deux ou trois jeunes, se priver d'une opportunité de formation est dommage.

Marie TRELLU-KANE précise qu'elle ne parle que des structures nationales, d'adapter la qualité et les exigences aux structures nationales.

Pierre CATALAN a deux questions distinctes à poser :

- La Croix Rouge dispose d'un beau produit de Formation Civique et Citoyenne se déroulant sur 3,5 jours, et pense que cette formation peut intéresser d'autres structures, même s'ils réduisent la longueur. De ce fait, la Croix Rouge voudrait la « commercialiser », pour d'autres organismes d'accueil. Pierre CATALAN demande quelle facilitation l'Agence ou des partenaires institutionnels peuvent apporter sur la facturation.

- Un peu de la même manière que pour les indicateurs de qualité sur le Service Civique pour la formation des tuteurs – la Croix Rouge va évoluer là-dessus et tirer les enseignements de la crise et du confinement – M. CATALAN se demande comment les structures peuvent avoir un projet

pédagogique civique et citoyen, dont la Formation Civique et Citoyenne resterait un moment charnière au quatrième mois de mission, mais qui serait précédée de e-learning en amont et de e-learning en aval et puisse être complétée par des webinaires sur des thèmes variés ou des réunions d'information en profitant de la dématérialisation devenue très accessible notamment dans toutes les unités locales de la Croix Rouge. M. CATALAN se demande si à termes, il ne serait pas possible de faire évoluer la Formation Civique et Citoyenne comme quelque chose qui va plutôt être un élément étalé sur la durée avec un instant charnière en présentiel permettant de cristalliser les choses. C'est en tout cas ce que la Croix Rouge tend à faire et M. CATALAN se demande si cela ne serait pas aussi un moyen de ne pas tout miser sur 1,5 ou 2 jours de formation, et de donner un peu plus de sens et d'appétit aux volontaires pour travailler sur des sujets variés à la fois portant sur l'universel et l'international, mais aussi pour travailler sur eux-mêmes, sur les compétences acquises, les compétences psychosociales, etc.

La présidente propose à Sophie GUILBOT-CHRISTAKI de répondre. Ils passeront ensuite au point suivant avec l'invité extérieur afin de parler de Mona Lisa. Pour finir, la présidente lira le message adressé au Comité Stratégique par leurs Députés, car ceux-ci ont dû quitter la réunion.

Sophie GUILBOT-CHRISTAKI ne souhaite pas ici entrer dans le débat de la formation interne à 20 %, le sujet est plutôt une invitation, une suggestion, une impulsion pour une ouverture maximale et diversifiée. Pour les jeunes, la FCC est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes, d'autres horizons, d'autres terrains d'engagement, et cette confrontation, ce partage d'expérience est remarquable et remarqué. Il y a peut-être des organismes proposant des formations internes pour des jeunes qui se ressemblent un peu et sont sur des missions similaires, dans ce cas, organisée comme telle, la FCC n'apporte pas tous ces souhaits d'ouverture et de mixité. Voilà dans quel esprit l'Agence a voulu exprimer les choses, mais elle va regarder s'il y a matière à préciser. Concernant une norme administrative et à qui elle s'adresse, Mme GUILBOT-CHRISTAKI répond que « la norme administrative » n'existe pas, le travail a été fait par les DD CEPJ et si l'Agence leur avait dit qu'ils travaillaient à une norme administrative, ils auraient lâché très rapidement. Mme GUILBOT-CHRISTAKI invite les membres du Comité Stratégique à regarder le document dans le détail et à voir qu'il met au centre les modalités pédagogiques et les questions d'organisation. De plus, ce doublet modalités pédagogiques / organisation en plus du référentiel thématique que les membres du Comité Stratégique et l'Agence doivent ajuster ensemble, cela donne le référentiel de l'Agence et du dispositif de Service Civique. Pour répondre à la question du destinataire de ce document, Mme GUILBOT-CHRISTAKI répond : à tout le monde. Le document est à partager, il y aura des déclinaisons, mais à partir de cette base, ils peuvent essayer de construire des éléments de langage à l'intention des jeunes afin d'explicitier la promesse FCC et justifier à quoi elle sert, pourquoi la faire. Savoir ce que l'on attend de la FCC est indispensable pour les organismes d'accueil et les organismes de formation. Pour les référents État sur le terrain qui sont les valideurs des propositions de FCC, c'est une manière de partager et d'harmoniser ce que sont des prérequis ou des attendus de qualité par rapport à la FCC ; d'être transparents sur les critères de sélection de ces offres ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui, car il n'y a pas cette culture commune déterminant une attente collective quant à la FCC. Concernant la FCC à distance, il s'agit d'un autre débat ; le sujet ne se posait pas encore quand le groupe de travail a démarré. A priori, la FCC à distance est quelque peu antinomique avec le principe même de la FCC basé sur la rencontre, le partage, l'échange, l'ouverture, le témoignage. Si la FCC à distance rend service dans le contexte de crise rencontré récemment, ce n'est pas un modèle que l'Agence souhaitait conserver ni propager sauf si une structure est capable d'apporter la démonstration et les preuves qu'une FCC à distance n'annule pas les principes fondamentaux de la FCC cités auparavant.

La présidente propose d'indiquer qu'en cas très exceptionnel, la FCC peut avoir lieu à distance, car l'Agence et les structures doivent en effet tirer des enseignements de la crise traversée. La présidente retient les propos de Mme BDIANE sur le fait que la Ville d'Évry a essayé avec ses volontaires de maintenir la FCC même si les jeunes ne pouvaient plus être impliqués dans leurs missions de Service Civique. La présidente pense aussi que la FCC doit être en collectif, en présentiel, interactive, dans le meilleur de ce que peut proposer l'éducation populaire, la FCC à distance apparaîtrait effectivement antinomique, mais afin de rassurer tout le monde, ils peuvent mentionner dans le document le cas exceptionnel d'une crise. La présidente renverra le document à chacun. Une invitation sera également envoyée aux membres du Comité Stratégique pour une prochaine réunion mi-juillet.

5.4 Solidarité intergénérationnelle (point à confirmer, en présence du collectif Mona Lisa)

La présidente annonce la présentation conjointe de Marie TRELLU-KANE et Jean-François SERRES. Le sujet a déjà été amorcé en point 2 de l'ordre du jour sur le fait d'avoir des missions ponctuelles au sein d'un Service Civique. Elle leur donne la parole et souhaite la bienvenue à M. SERRES.

Jean-François SERRES remercie la présidente et le Comité Stratégique pour l'invitation. Il reconnaît au sein de ce Comité un certain nombre de têtes et se sent un peu comme en famille, d'autant plus qu'un travail avait déjà été effectué sur le sujet il y a deux ans. Aujourd'hui, il voudrait présenter l'importance du sujet de la lutte contre l'isolement des personnes âgées. À l'heure actuelle, on considère que 1,5 million de personnes âgées de plus de 75 ans sont dans une situation très difficile du fait de leur isolement permanent et la crise de la COVID n'a fait que renforcer cette conviction puisqu'au moment du confinement, le gouvernement a décrété que le maintien du lien social avec les personnes fragiles était une mission vitale pour le pays. La mobilisation nationale contre l'isolement – Mona Lisa – met en évidence le fait que pour faire face à l'isolement social des personnes âgées, il y a une question de grande proximité, d'engagement qui se pose. Car en fin de compte, si l'on n'associe pas aux acteurs professionnels **le souci/un soutien (2.53.46)** de prendre soin au sens large, l'engagement de la société civile toute entière et notamment le bénévolat et le volontariat, ils n'arriveront pas à affronter ce sujet. Autrement dit, c'est une affaire de coopération entre acteurs sur les territoires, c'est le cœur de la mobilisation contre l'isolement. Le fait de faciliter ces coopérations entre acteurs et organismes permet des coopérations territoriales entre associations de solidarité, collectivités territoriales, acteurs de la gérontologie au sens large, que cela soit à domicile, en établissement, ou autre. En définitive, tous ceux qui veulent être autour de la table sont les bienvenus pour apporter leur soutien à cette dynamique. L'apport du Service Civique sur cette question est aussi connu. L'évaluation que l'Agence a menée sur le sujet permet le développement des missions, elles sont très positives pour les jeunes et pour les personnes âgées, elles sont en quelque sorte plébiscitées par l'expérience, car elles sont profitables et utiles aux jeunes. Tous les moyens sont ouverts pour souligner l'intérêt de porter un grand programme national ou du moins un programme qui mette en commun l'ensemble des acteurs qui agissent sur le Service Civique à ce sujet. Cet intérêt était déjà présent en 2017 avec un travail sur le long terme ayant permis de voir tout d'abord pourquoi il est intéressant de donner une dimension commune, de faire cause commune autour de ce sujet avec tous les organismes concernés. Toutes les issues de ce travail n'ont pas forcément abouti, car certaines décisions n'ont pas été prises, mais sont aujourd'hui remises sur la table de façon forte parce que l'importance de faire plus et de le faire ensemble n'a jamais été aussi frappante ; restait à voir si le sujet peut être remis sur la table dans le cadre du Service Civique, d'une façon ou d'une autre. Une rencontre avec les partenaires – une vingtaine de représentants des grandes associations – a eu lieu afin de revalider ou du moins voir si depuis 2017 le sujet avait évolué. Le fait de réactiver la possibilité d'agir ensemble semble toujours pertinent à l'heure actuelle et a été confirmé par ce débat collectif. Beaucoup de leviers sont à travailler en vue de mobiliser plus de jeunes sur le sujet. L'expérimentation d'avoir un temps à l'intérieur d'une mission de Service Civique a été évoqué et est un point intéressant ; un autre élément important est de voir comment faciliter l'accès des jeunes et des missions de jeunes à de petites collectivités territoriales, à de petites associations dans des territoires où, en fin de compte, pour pouvoir agir contre les urgences sociales. Il y a souvent des questions de mutualisation des missions de jeunes, des questions de transversalité, de proximité qui font qu'agir ensemble est extrêmement profitable. De plus, les organismes accueillant des jeunes contre l'isolement des personnes âgées le faisaient souvent dans le cadre de missions à durée déterminée : toute une question d'articulation avec les engagements durables et territorialisés dont les personnes âgées ont besoin se posait et manquait de réponse puisque quand les jeunes créent un lien avec une personne âgée, il faut déjà imaginer le deuil que va être la rupture de la relation à la fin de la mission du jeune, après quelques mois. Inscire cette lutte dans un écosystème territorial d'acteurs, assurer une continuité relationnelle avec les personnes âgées est un enjeu extrêmement important. L'articulation entre ce que Mona Lisa défend et les équipes citoyennes – c'est-à-dire toutes les équipes bénévoles qui dans la diversité des structures qui les portent sont présentes dans l'aide vis-à-vis des personnes âgées – peut être très intéressante. Voir comment le lien entre les missions jeunes et les missions durables d'engagement des bénévoles en équipe sur les territoires peut se faire est un des nombreux sujets extrêmement intéressants à lever au sein d'un programme qui pourrait être lancé. Le fait que les jeunes soient aussi un facilitateur de lien entre personnes âgées et leurs propres familles est également un sujet important. Sans plus s'étendre sur le sujet, M. SERRES demande si ensemble, ils rentrent ou non dans cette aventure-là, et, si oui, comment. Entre tous les acteurs qui étaient dans ce collectif, avec Unis-Cité – puisque ce rebond a aussi été porté par Unis-

Cité et Mona Lisa – la question est de savoir quelles seraient les conditions pour relancer ce travail. Si cela viendra beaucoup de décisions provenant de l'Agence et probablement du ministère, le sujet est posé. M. SERRES pense que l'ensemble des acteurs qui agissent, les coopérations qui existent, la démarche Mona Lisa et les équipes citoyennes offrent un paysage partenarial particulièrement propice à ce travail de vaste programme extrêmement important à la fois pour les personnes âgées et isolées, et également pour les jeunes. M. SERRES ajoute une réponse à la question posée de la difficulté de recrutement de jeunes sur ces missions-là sur ce type de missions : l'animation – notamment au travers des FCC – de jeunes agissant sur le territoire dans divers organismes pour créer une sorte d'appartenance autour de ce projet est également un élément extrêmement important à apporter à l'activité de Mona Lisa.

La présidente le remercie. Effectivement, la cause est très importante, comme la réalité le rappelle tristement tous les jours. La présidente demande à Marie TRELLU-KANE d'Unis-Cité ce qu'ils proposent et peut-être aussi ce qu'ils attendent des acteurs du Comité Stratégique. Du côté de l'Agence, cette dernière peut proposer de s'engager sur une certaine enveloppe de postes en Service Civique, de porter la cause devant tous les acteurs interministériels s'intéressant au Service Civique et d'essayer de faire progresser cette idée d'un grand programme, de « mise à disposition des jeunes » sur des missions ponctuelles dédiées à cette grande cause. Car beaucoup de jeunes se disent intéressés, mais que effectuer des missions de 24 à 35 heures auprès de personnes âgées est vécue comme lourd et difficile, selon tous les interlocuteurs du champ médico-social que Mme ANGRAND a pu rencontrer. En revanche, trois ou quatre heures par semaine leur semblent plus faciles. Cependant, les questions d'ingénierie de formation, de double tutorat se posent, l'Agence doit y travailler. La présidente demande à Marie TRELLU-KANE si elle souhaite ajouter quelque chose avant que ce Comité Stratégique ne s'achève.

Marie TRELLU-KANE informe et confirme l'existence de cette volonté collective de développer la mobilisation des jeunes sur cette cause. Ce collectif est en train de naître. Reste à voir si autour de la table certains absents de la réunion qui a eu lieu ont envie de s'associer à eux, auquel cas ils peuvent se faire connaître auprès d'elle ou de Jean-François, via l'Agence ou en direct. Mme TRELLU-KANE indique qu'il y a un réel besoin de soutien, l'Agence y a en quelque sorte déjà répondu grâce à la présidente, mais il y a un besoin d'officialiser différentes choses à commencer par le fait qu'ils soient d'accord politiquement qu'il y ait de grandes causes et que celle-ci en soit une, pour lequel le ministère peut aider à déployer la mobilisation des jeunes. D'autre part, il faut également officialiser le fait qu'il y a besoin de postes quand il y aura des demandes. C'est quelque chose qui viendra avec le développement du Service Civique ; il y a aussi besoin de souplesse avec éventuellement des modalités un peu différentes de d'habitude pour rendre possible des petites « mises à disposition ponctuelles » afin que les jeunes puissent participer à cette cause à côté d'une autre mission. Ce sont, somme toute, toutes les attentes du collectif vis-à-vis de l'Agence. Cela demande par conséquent un interlocuteur dédié au sein de l'Agence pour travailler avec les associations et les acteurs sur ce sujet. Enfin, il y aura besoin d'ingénierie et de formation commune, le collectif va réfléchir à la manière de procéder, mais si l'Agence peut aussi aider à mobiliser des moyens en ce sens c'est une bonne chose, le message s'adresse notamment du ministère des Affaires sociales déjà présent autour de la table. Le collectif va travailler dur, mais il faudrait le soutien de l'État et de l'Agence. Pour résumer : soutien politique, soutien opérationnel, souplesse, présence d'un interlocuteur dédié et acté sont les besoins du collectif pour avancer dans cette lutte.

Jean-François SERRES ajoute un accent sur l'importance de pouvoir en parler en Comité Stratégique : le Comité Stratégique donne son point de vue et peut aider à faire aboutir à un projet qui s'officialise au cœur de la stratégie de l'Agence du Service Civique, de façon à ce que l'investissement des uns et des autres dans une dynamique de ce genre puisse avoir de la durabilité et de la légitimité.

La présidente confirme que l'Agence est très intéressée. D'autres membres du Comité Stratégique vont sûrement vouloir les accompagner également dans cette démarche. La présidente indique que l'Agence saura se rendre disponible, mais elle pense qu'il y aura également besoin d'un portage politique, interministériel ; si celui-ci n'a pas pu aboutir pour ce Comité Stratégique pour des raisons de réserve électorale, de remaniement, il faudra qu'il y en ait un. L'agence tente de faire avancer ce portage d'au moins deux ministères, celui de la Jeunesse et celui de la Santé et solidarités (dans la configuration actuelle). Ceux-ci apporteront peut-être des moyens supplémentaires dont le collectif pourrait avoir besoin. La présidente assure qu'ils vont pouvoir progresser ensemble sur le sujet,

Agence et collectif. La présidente demande s'il y a des questions ou déclarations de candidature, d'intérêt, etc.

Komi MARTIN du Collège des Volontaires aurait voulu revenir sur le point de l'ordre du jour concernant les Formations Civiques et Citoyennes.

La présidente s'excuse, mais ce point de l'ordre du jour est déjà passé et ils doivent clôturer la réunion. Elle lui demande s'il peut éventuellement préparer un mail à ce sujet qu'elle pourra ensuite faire circuler vers tous les membres du Comité Stratégique.

Komi MARTIN accepte.

La présidente remercie l'ensemble des participants en s'excusant du léger retard. Cette discussion était très utile malgré la frustration de se réunir en visioconférence. L'atmosphère de cette réunion fut parfois tendue notamment du fait des annonces budgétaires qui sont une déception tant pour les membres que pour l'Agence, mais la présidente leur assure que l'Agence reste mobilisée notamment pour les ambitions en 2021. Le député François CORMIER BOULIGEON a demandé à la présidente de dire aux membres du Comité Stratégique à quel point il les soutient et qu'il se mobilisera sur l'augmentation des moyens, peut-être dans un PLFR 3, et de toute façon pour la loi de Finances 2021 avec Sylvain WASERMAN. Le Comité Stratégique peut s'assurer du soutien de ses deux députés, ils doivent continuer à avancer tous ensemble. Dans son message, M. CORMIER BOULIGEON a laissé quelques exemples formidables de jeunes en Services Civiques, la présidente le transférera à tous. Compte tenu des enjeux 2021 et des arbitres budgétaires auxquels ils doivent faire face, la présidente insiste sur l'importance de travailler ensemble sur l'entrée des volontaires en Service Civique en septembre en masse, pour faire masse et avoir gain de cause peut-être sur un PLFR 3 et de toute façon sur 2021 avec un soutien ministériel très fort. Concernant Mona Lisa, membres du collectif et Agence continueront d'avancer ensemble ; sur ce point, il sera important d'obtenir un portage biministériel. La présidente remercie tous les participants à ce 45^{ème} Comité Stratégique. Elle leur communiquera fin aout une invitation pour un CS de rentrée fin septembre.

La séance est levée à 13 heures 18.